



INFORMATION COMMUNALE

www.labrillaz.ch



Sommaire

Mot du conseil communal.....	1
Ordre du jour	3
Budget du compte de résultats 2026	4-9
Budget des investissements 2026.....	10-11
Décisions communales	12-20
Informations officielles.....	21-37
Informations générales.....	38-60

Photo de couverture: Route d'Onnens depuis Rosé @Clac-en-un-clic

Chers·ères habitants·tes de La Brillaz,

Ces quelques mois au sein du Conseil communal m'ont permis de découvrir une fonction passionnante et enrichissante. Elle m'a surtout permis d'apprendre à connaître des commissions peut-être encore méconnues notamment par leurs activités déployées.

Je commencerai par la Commission de développement durable (CDD). Elle a été créée dans le but de répondre ou d'élaborer des projets en lien avec la promotion de l'agenda 2030 de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en faveur du développement durable. L'ONU a énuméré 17 objectifs pour sauver le monde. C'est ambitieux. Je ne vais pas tous les citer, mais cela va de l'objectif d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde à la mise en avant du partenariat des pouvoirs publics, du secteur privé et la société civile pour réaliser les objectifs. Tous ces objectifs sont développés sur le site internet <https://www.agenda-2030.eda.admin.ch/fr/agenda-2030-pour-le-developpement-durable>. Bien sûr, vous pensez qu'à notre échelle communale, nous n'avons peut-être qu'une très faible influence sur ces objectifs de l'ONU, mais je pense que nous devons tous faire notre propre auto-critique et peut-être se dire que je peux y contribuer, même si ce n'est que de manière très faible.

Prenons l'exemple de l'objectif no 3 de l'ONU : bonne santé et bien-être. Grâce à la CDD, la commune de La Brillaz a mis sur pied un programme d'animations et d'activités en collaboration avec REPER où les jeunes en âge de scolarité de notre commune peuvent venir pratiquer des activités dans la salle polyvalente sous la responsabilité d'un travailleur social de REPER appuyé par deux jeunes membres de la CDD. Cette animation est appréciée par nos enfants, et nous espérons encore la développer. Le programme d'activités FRITIME a été lancé en collaboration avec le canton de Fribourg. Plusieurs activités sont proposées aux enfants en âge de scolarité primaire. Ils peuvent y découvrir des activités variées, telles que la danse classique indienne, des décorations à l'aide de l'imprimante Cameo, confectionner des couronnes de l'Avent ou encore faire du crochet, pour ne citer que quelques exemples.

Un autre objectif de l'ONU pris pour exemple, le no 13, vie terrestre. Dans la commune, nous avons créé la charte des jardins. Elle regroupe quelques familles et propriétaires qui ont envie

de mettre en avant des bonnes pratiques favorables à la petite faune et à la faune sauvage en matière de plantations, de tonte, de taille des haies et de l'entretien des terrains. Il y en a 10. Son succès est encore relatif, mais cet objectif doit encore progresser.

L'opération « Coup de balai » dont le but est de récupérer les déchets dans les espaces publics et au bord des routes, rentre aussi dans ce cadre-là. Elle a déjà été mise sur pied ces années passées et elle sera reconduite en 2026. D'autres projets sont encore à l'étude pour l'année prochaine, notamment sur la gestion des déchets, la découverte de la forêt, le recensement des parcours pédestres au sein de la commune.

Tout ceci nécessite des ressources et plus particulièrement en personnel. Cette commission se veut intergénérationnelle. Elle y regroupe des jeunes qui encadrent l'éducateur de REPER jusqu'aux retraités qui, de par leur expérience, apportent leur sagesse et leur vision. C'est pourquoi, nous recherchons encore des membres motivés pour la compléter.

Je pense que nous pouvons toutes et tous contribuer à l'amélioration de la qualité de vie sur notre planète, de quelque manière que ce soit.

Un point qui me réjouit plus particulièrement dans mon dicastère, ce sont les sociétés. Grâce à elles, vous avez la possibilité de participer à la vie active de la commune. Que ce soit au sein des clubs de football, de unihockey, de badminton, en passant par les chœurs, la fanfare, les sociétés de jeunesse, le théâtre, les aînés et j'en oublie. Il est important de les préserver et de les soutenir. D'ailleurs à ce sujet, quatre d'entre elles ont décidé de se réunir afin de créer un spectacle intitulé « Ce Rêve bleu » tiré de la comédie de Walt Disney « Aladdin ». Il s'agit du chœur des jeunes de Sarine-Ouest, du chœur St-André d'Onnens, du chœur Ste-Cécile de Lentigny et de l'Harmonie de La Brillaz. Ce spectacle aura lieu à la salle polyvalente de Lentigny les 2, 3 et 5 avril 2026 et les 10, 11 et 12 avril 2026. Ils espèrent vous voir nombreux à ce spectacle.

Comme la fin d'année approche, le conseil communal vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et ses meilleurs vœux pour 2026.

Patrick Dafflon, Conseiller communal

**PROFITEZ
DES PAGES DE
L'INFORMATION COMMUNALE
POUR FAIRE CONNAITRE
VOTRE ACTIVITE OU VOS PRODUITS**

Insertion
d'annonces publicitaires
possible dès la prochaine édition

Renseignements auprès de l'administration communale
Brigitte Eltschinger – 026 477 99 73
b.eltschinger@labrillaz.ch





COMMUNE DE LA BRILLAZ

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes actives et les citoyens actifs de la commune de La Brillaz sont convoqué·e·s en assemblée communale

le lundi 15 décembre 2025 à **19 h 30**
à la salle polyvalente de Lentigny.

Ordre du jour

1. Promotion des nouveaux citoyens
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 26 mai 2025
3. Planification financière des investissements : présentation
4. Budgets 2026
 - 4.1. Présentation du budget du compte de résultats
 - 4.2. Salle polyvalente : crédit complémentaire pour le compartimentage
 - 4.2.1 Rapport de la commission financière
 - 4.2.2 Vote du crédit y relatif
 - 4.3. Plan d'aménagement local (PAL) : crédit d'investissement pour l'établissement du dossier de l'examen préalable
 - 4.3.1. Rapport de la commission financière
 - 4.3.2. Vote du crédit y relatif
 - 4.4. Budgets du compte de résultats et du compte des investissements
 - 4.4.1. Rapport de la commission financière
 - 4.4.2. Vote final des budgets des comptes de résultats et des investissements
5. Association Régionale de la Sarine (ARS) : approbation des statuts
6. Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value : approbation
 - 6.1. Présentation du règlement
 - 6.2. Rapport de la commission financière
 - 6.3. Vote
7. Informations du conseil communal
8. Divers
 - Présentation CDD

Le Conseil communal

Compte	Désignation	Budget 2026			Budget 2025			Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	974'800.92	71'960.00	1'011'829.54	69'260.00	892'614.88	79'562.70		
01	Législatif et exécutif	170'955.00	500.00	153'995.00	500.00	154'487.55	2'387.80		
011	Législatif	68'655.00	500.00	55'950.00	500.00	54'575.00	2'387.80		
0110	Législatif	68'655.00	500.00	55'950.00	500.00	54'575.00	2'387.80		
012	Exécutif	102'300.00		98'045.00		99'912.55			
0120	Exécutif	102'300.00		98'045.00		99'912.55			
02	Services généraux	803'845.92	71'460.00	857'834.54	68'760.00	738'127.33	77'174.90		
021	Administration des finances et des contributions	145'672.00	11'000.00	144'801.00	11'000.00	135'677.46	11'136.90		
0210	Administration des finances et des contributions	145'672.00	11'000.00	144'801.00	11'000.00	135'677.46	11'136.90		
022	Services généraux, Administration	52'791.63	8'600.00	52'4636.25	8'900.00	45'7634.49	13'005.20		
0220	Services généraux, Administration	52'791.63	8'600.00	52'4636.25	8'900.00	45'7634.49	13'005.20		
029	Immeubles administratifs, non mentionnés ailleurs	130'257.29	51'860.00	188'397.29	48'860.00	144'815.38	53'032.80		
0290	Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	130'257.29	51'860.00	188'397.29	48'860.00	144'815.38	53'032.80		
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	210'375.05	67'500.00	214'664.70	62'500.00	176'373.10	156'261.50		
11	Sécurité publique	538.75		535.75		50.60			
111	Police	538.75		535.75		50.60			
1110	Police	538.75		535.75		50.60			
14	Questions juridiques	99'579.00		98'495.00		82'312.00			
140	Questions juridiques	99'579.00		98'495.00		82'312.00			
1400	Questions juridiques (en général)	99'579.00		98'495.00		82'312.00			
15	Service du feu	103'733.30	67'500.00	108'256.15	62'500.00	88'555.90	58'523.30		
150	Service du feu	103'733.30	67'500.00	108'256.15	62'500.00	88'555.90	58'523.30		
1500	Service du feu	103'733.30	67'500.00	108'256.15	62'500.00	88'555.90	58'523.30		
16	Défense	6'524.00		7'377.80		5'454.60	97'738.20		
161	Défense militaire	100.00		100.00					
1610	Défense militaire	100.00		100.00					
162	Défense civile	6'424.00		7'277.80		5'454.60	97'738.20		
1620	Défense civile	6'424.00		7'277.80		5'454.60	97'738.20		
2	FORMATION	3'403'330.73	217'736.10	3'415'793.44	203'738.15	3'186'783.57	220'645.11		
21	Scolarité obligatoire	3'012'951.33	2117'736.10	3'046'343.29	203'738.15	2'835'074.27	220'645.11		
211	Ecole primaire I (1H-2H)	183'634.30		192'595.85		178'460.40			
2110	Ecole enfantine	183'634.30		192'595.85		178'460.40			
212	Ecole primaire II (3H-8H)	1'005'940.18	21'900.00	996'743.66	24'002.00	927'172.72	30'764.26		
2120	Ecole primaire	1'005'940.18	21'900.00	996'743.66	24'002.00	927'172.72	30'764.26		
213	Ecole du cycle d'orientation	897'714.00		894'163.00		850'005.00	495.00		
2130	Ecole du cycle d'orientation	897'714.00		894'163.00		850'005.00	495.00		

Compte	Désignation	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
214	<i>Ecoles de musique</i>	51'854.80		65'207.90		52'780.80	
2140	Ecoles de musique, conservatoire	51'854.80		65'207.90		52'780.80	
217	<i>Bâtiments scolaires</i>	359'178.05	12'536.10	376'656.38	11'436.15	328'708.23	10'698.15
2170	Bâtiments scolaires	359'178.05	12'536.10	376'656.38	11'436.15	328'708.23	10'698.15
218	<i>Accueil de jour</i>	258'202.00		176'700.00	262'740.00	259'496.40	171'227.85
2180	Structure d'accueil extrascolaire	258'202.00		176'700.00	262'740.00	259'496.40	171'227.85
219	<i>Scolarité obligatoire, administration scolaire</i>	256'428.00	6'600.00	258'236.50	6'600.00	238'450.72	7'459.85
2190	Direction et administration des écoles	256'428.00	6'600.00	258'236.50	6'600.00	238'450.72	7'459.85
2192	Bibliothèque scolaire			259'200.00	28'148.00	23'491.65	
2193	Manifestations scolaires			7'938.00	8'050.50	5'832.25	
2195	Transports scolaires			9'400.00	6'000.00	10'966.00	6'000.00
22	<i>Ecoles spécialisées</i>	365'379.40		213'170.00	600.00	211'072.00	600.00
220	Ecole(s) spécialisée(s)	365'379.40		213'170.00	600.00	211'072.00	600.00
2200	Ecoles spécialisées	365'379.40		365'379.40	344'450.15	327'970.80	
23	<i>Formation professionnelle initiale</i>	25'000.00		25'000.00		23'738.50	
230	<i>Formation professionnelle initiale</i>	25'000.00		25'000.00		23'738.50	
2300	Formation professionnelle initiale	25'000.00		25'000.00		23'738.50	
3	<i>CULTURE, SPORT ET LOISIRS</i>	540'605.60	34'176.38	552'617.31	35'556.38	523'045.11	64'696.48
32	Culture, autres	80'052.00		51'904.00		48'362.30	11'284.70
321	<i>Bibliothèques et littérature</i>	30'912.00		30'814.00		29'652.00	1'284.70
3210	Bibliothèque publique	30'912.00		30'814.00		29'652.00	1'284.70
322	<i>Musique, chant et théâtre</i>	8'000.00		8'000.00		7'970.00	
3221	Musique, chant et théâtre	8'000.00		8'000.00		7'970.00	
329	<i>Culture, dons, subventions</i>	41'140.00		41'140.00		13'090.00	10'740.30
3290	Culture, dons, subventions	41'140.00		41'140.00		13'090.00	10'740.30
34	<i>Sport et loisirs</i>	460'553.60	34'176.38	500'713.31	35'556.38	474'682.81	63'411.78
341	<i>Sport</i>	346'021.87	24'176.38	381'532.50	25'556.38	371'897.39	23'411.78
3410	Sport	346'021.87	24'176.38	381'532.50	25'556.38	371'897.39	23'411.78
342	<i>Loisirs</i>	114'531.73	10'000.00	119'180.81	10'000.00	102'785.42	40'000.00
3420	Loisirs	114'531.73	10'000.00	119'180.81	10'000.00	102'785.42	40'000.00
4	<i>SANTÉ</i>	1'018'224.75	4'000.00	1'042'098.30	6'000.00	975'025.45	5'992.75
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	693'388.15		705'862.45		670'407.05	
411	<i>Hôpitaux</i>	14'027.70		9'031.60		9'823.55	
4110	Hôpitaux	14'027.70		9'031.60		9'823.55	
412	<i>Etablissements médico-sociaux et foyers pour personnes âgées</i>	679'360.45		696'830.85		660'583.50	
4120	Etablissements médico-sociaux et foyers pour personnes âgées	679'360.45		696'830.85		660'583.50	

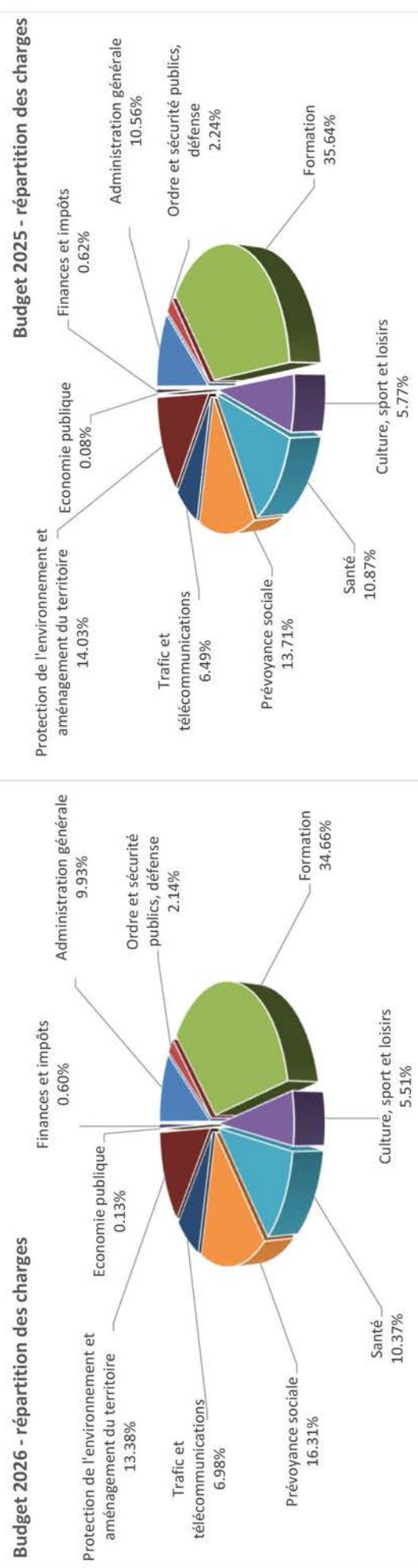
Compte	Désignation	Budget 2026			Budget 2025			Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
42	Soins ambulatoires	314'042.60		321'883.85				291'633.30	
421	Soins ambulatoires	286'921.30		292'130.70				273'980.60	
4210	Soins ambulatoires	286'921.30		292'130.70				273'980.60	
422	Services de sauvetage	27'121.30		29'753.15				17'652.70	
4220	Services de sauvetage	27'121.30		29'753.15				17'652.70	
43	Prévention	8'000.00	4'000.00	12'000.00	6'000.00	10'354.80	5'992.75		
433	Service médical des écoles	8'000.00	4'000.00	12'000.00	6'000.00	10'354.80	5'992.75		
4330	Service médical des écoles	8'000.00	4'000.00	12'000.00	6'000.00	10'354.80	5'992.75		
49	Santé publique, non mentionné ailleurs	2'794.00		2'352.00				2'630.30	
490	Santé publique, non mentionné ailleurs	2'794.00		2'352.00				2'630.30	
4900	Santé publique, non mentionné ailleurs	2'794.00		2'352.00				2'630.30	
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	1'601'729.80	93'944.54	1'313'737.30	96'155.00	1'373'444.97	89'244.19		
52	Invalidité	734'169.65		645'620.00				646'295.45	
522	Prestations complémentaires AI	77'313.15							
5220	Prestations complémentaires AI	77'313.15							
523	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	656'856.50		645'620.00				646'295.45	
5230	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	656'856.50		645'620.00				646'295.45	
53	Viellessse et survivants	107'198.25	2'208.00			2'201.00		1'940.70	
531	Assurance-viellessse et survivants AVS		2'208.00			2'201.00		1'940.70	
5310	Assurance-viellessse et survivants AVS		2'208.00			2'201.00		1'940.70	
532	Prestations complémentaires AVS	107'198.25							
5320	Prestations complémentaires AVS	107'198.25							
54	Famille et jeunesse	392'421.45	64'757.74	301'917.90	74'600.00	360'777.07	61'908.49		
541	Allocations familiales	13'372.95		13'062.00				11'742.80	
5410	Allocations familiales	13'372.95		13'062.00				11'742.80	
543	Avance et recouvrement des pensions alimentaires			14'513.90				12'707.30	
5430	Avance et recouvrement des pensions alimentaires			14'513.90				12'707.30	
544	Protection de la jeunesse	4'000.00	1'600.00	6'000.00	1'600.00	1'600.00	1'723.50		
5440	Protection de la jeunesse (en général)	4'000.00	1'600.00	6'000.00	1'600.00	1'600.00	1'723.50		
545	Prestations aux familles	375'048.50	63'157.74	268'342.00	73'000.00	334'603.47	61'908.49		
5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour	217'810.00		167'807.00				198'545.55	
5453	Ecole maternelle	157'238.50		100'535.00				136'057.92	
55	Chômage	40'848.00		40'718.50				40'718.50	
559	Chômage, non mentionné ailleurs	40'848.00		40'718.50				40'718.50	
5590	Chômage, non mentionné ailleurs	40'848.00		40'718.50				40'718.50	

Compte	Désignation	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
57	Aide sociale et domaine de l'asile	327'092.45	26'978.80	325'480.90	19'354.00	325'653.95	25'395.00
572	Aide matérielle	80'137.45		61'091.00		57'299.65	
5720	Aide matérielle légale	80'137.45		61'091.00		46'829.20	
5721	Aide matérielle à bien plaisir					104'70.45	
579	Assistance, non mentionné ailleurs	246'955.00	264'389.90	19'354.00	268'354.30	25'395.00	
5790	Assistance, non mentionné ailleurs	246'955.00	264'389.90	19'354.00	268'354.30	25'395.00	
6	TRAFFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS						
61	Circulation routière	685'341.69	10'531.91	621'605.40	11'381.91	568'118.99	15'474.56
615	Routes communales	514'369.69	2'081.91	485'526.40	5'081.91	453'068.99	7'726.91
6150	Routes communales	514'369.69	2'081.91	485'526.40	5'081.91	453'068.99	7'726.91
62	Transports publics						
621	<i>Infrastructure de transports publics</i>	170'972.00	8'450.00	136'079.00	6'300.00	115'050.00	7'747.65
6210	Infrastructure de transports publics	20'297.00		19'477.00		18'844.00	
622	<i>Trafic régional et d'agglomération</i>	137'675.00		110'602.00		89'196.00	
6220	Trafic régional et d'agglomération	137'675.00		110'602.00		89'196.00	
629	<i>Transports publics, non mentionné ailleurs</i>	13'000.00	8'450.00	6'000.00	6'300.00	7'010.00	7'747.65
6290	Transports publics, non mentionné ailleurs	13'000.00	8'450.00	6'000.00	6'300.00	7'010.00	7'747.65
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE						
71	Approvisionnement en eau						
710	<i>Approvisionnement en eau</i>	590'647.04	590'647.04	570'415.99	570'415.99	562'841.01	562'841.01
7101	Approvisionnement en eau communal	590'647.04	590'647.04	570'415.99	570'415.99	562'841.01	562'841.01
72	<i>Traitemennt des eaux usées</i>	324'697.89	324'697.89	372'500.90	372'500.90	310'190.61	310'190.61
720	<i>Traitemennt des eaux usées (communal)</i>	324'697.89	324'697.89	372'500.90	372'500.90	310'190.61	310'190.61
73	<i>Gestion des déchets</i>	204'816.52	204'816.52	202'876.52	202'876.52	200'679.93	200'679.93
730	<i>Gestion des déchets</i>	204'816.52	204'816.52	202'876.52	202'876.52	200'679.93	200'679.93
7301	Gestion des déchets (communale)	204'816.52	204'816.52	202'876.52	202'876.52	200'679.93	200'679.93
74	<i>Aménagements</i>	27'215.00		17'215.00		5'025.40	
741	<i>Corrections de cours d'eau</i>	27'215.00		17'215.00		5'025.40	
7410	Corrections de cours d'eau	27'215.00		17'215.00		5'025.40	
75	Protection des espèces et du paysage					199.00	
750	<i>Protection des espèces et du paysage</i>					199.00	
7500	Protection des espèces et du paysage					199.00	
77	Protection de l'environnement, autres						
771	<i>Cimetières, crématoires</i>	25'739.54	4'661.20	36'329.54	5'161.20	31'667.01	3'061.20
7710	Cimetières, crématoires	25'739.54	4'661.20	36'329.54	5'161.20	31'667.01	3'061.20

Compte	Désignation	Budget 2026			Budget 2025			Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
79	Aménagement du territoire	141'223.04	25'000.00	144'214.51	25'000.00	122'850.23	20'276.90		
790	Aménagement du territoire	141'223.04	25'000.00	144'214.51	25'000.00	122'850.23	20'276.90		
7900	Aménagement du territoire	141'223.04	25'000.00	144'214.51	25'000.00	122'850.23	20'276.90		
8	ECONOMIE PUBLIQUE	12'304.00		7902.00		2'102.50			
81	Agriculture	695.00		912.00		230.10			
811	Administration, exécution et contrôle	695.00		912.00		230.10			
8110	Administration, exécution et contrôle	695.00		912.00		230.10			
82	Sylviculture	11'609.00		6'990.00		1'872.40			
820	Sylviculture	11'609.00		6'990.00		1'872.40			
8200	Sylviculture	11'609.00		6'990.00		1'872.40			
9	FINANCES ET IMPOTS	58'597.00	7'960'069.53	59'000.00	7'653'996.53	137'850.88	7'934'510.71		
91	Impôts	30'300.00	7'150'429.00	30'300.00	6'855'445.00	84'826.16	7'099'508.10		
910	Impôts	30'300.00	7'150'429.00	30'300.00	6'855'445.00	84'826.16	7'099'508.10		
9100	Impôts communaux ordinaires	30'000.00	6'393'929.00	30'000.00	6'144'145.00	84'540.16	6'402'615.95		
9101	Impôts communaux spéciaux	300.00	756'500.00	300.00	711'300.00	286.00	696'892.15		
93	Péréquation financière intercommunale		420'518.00		421'894.00		455'896.00		
930	Péréquation financière intercommunale		420'518.00		421'894.00		455'896.00		
9300	Péréquation financière intercommunale		420'518.00		421'894.00		455'896.00		
95	Parts aux recettes, autres	4'167.00	166'701.00	3'700.00	154'236.00	3'837.50	153'500.20		
950	Parts aux recettes sans affectation, autres	4'167.00	166'701.00	3'700.00	154'236.00	3'837.50	153'500.20		
9500	Parts aux recettes sans affectation, autres	4'167.00	166'701.00	3'700.00	154'236.00	3'837.50	153'500.20		
96	Administration de la fortune et des dettes	24'130.00	40'000.00	25'000.00	40'000.00	49'187.22	42'492.28		
961	Intérêts	24'130.00	40'000.00	25'000.00	40'000.00	49'187.22	42'492.28		
9610	Intérêts	24'130.00	40'000.00	25'000.00	40'000.00	49'187.22	42'492.28		
97	Redistributions					692.60			
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2					692.60			
9710	Redistributions liées à la taxe sur le CO3					692.60			
99	Postes non ventilables		182'421.53		182'421.53		182'421.53		
990	Postes non ventilables		182'421.53		182'421.53		182'421.53		
9900	Postes non ventilables		182'421.53		182'421.53		182'421.53		
	TOTALISATION	9'819'648.57	9'609'741.11	9'583'800.45	9'314'542.58	9'068'812.64	9'663'437.65		
	Résultat		209'907.46		269'257.87	594'625.01			

Récapitulatif du budget du compte de résultats 2026

Compte	Désignation	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	974'800.92	71'960.00	101'1829.54	69'260.00	892'614.88	79'562.70
1	Ordre et sécurité publics, défense	210'375.05	67'500.00	214'664.70	62'500.00	176'373.10	156'261.50
2	Formation	3'403'330.73	217'736.10	3'415'793.44	203'738.15	3'186'783.57	220'645.11
3	Culture, sport et loisirs	540'605.60	34'176.38	552'617.31	35'556.38	523'045.11	64'696.48
4	Santé	1'018'224.75	4'000.00	1'042'098.30	6'000.00	975'025.45	5'992.75
5	Prévoyance sociale	1'601'729.80	93'944.54	1'313'737.30	96'155.00	1'373'444.97	89'244.19
6	Trafic et télécommunications	685'341.69	10'531.91	621'605.40	11'381.91	568'118.99	15'474.56
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'314'339.03	1'149'822.65	1'344'552.46	1'175'954.61	1'233'453.19	1'097'049.65
8	Economie publique	12'304.00		7'902.00		2'102.50	
9	Finances et impôts	58'597.00	7'960'069.53	59'000.00	7653'996.53	137'850.88	7934'510.71
TOTALISATION		9'819'648.57	9'609'741.11	9'583'800.45	9'314'542.58	9'068'812.64	9'663'437.65
Résultat				209'907.46		269'257.87	594'625.01



Compte	Désignation	Budget 2026			Budget 2025			Comptes 2024		
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes			
0	Administration générale							6'950.85		
02	Services généraux							6'950.85		
022	Services généraux, Administration							6'950.85		
0220	Services généraux, Administration							6'950.85		
0220.5200.00	Logiciels							6'950.85		
2	Formation	39'000.00		88'681.00	21'396.00	50'046.00				
21	Scolarité obligatoire	39'000.00		88'681.00	21'396.00	50'046.00				
217	Bâtiments scolaires	39'000.00		88'681.00	21'396.00	50'046.00				
2170	Bâtiments scolaires	39'000.00		88'681.00	21'396.00	50'046.00				
2170.5040.00	Ecole de Lentigny							8'616.00		
2170.5040.20	Ecole caméléon : installation de panneaux photovoltaïques							8'616.00		
2170.6300.00	Subventions fédérales							41'430.00		
3	Culture, sport et loisirs	539'620.00		40'200.00	437'965.00	40'200.00	275'253.85	40'500.00		
34	Sport et loisirs	539'620.00		40'200.00	437'965.00	40'200.00	275'253.85	40'500.00		
341	Sport	504'620.00		40'200.00	243'965.00	40'200.00	188'028.15	40'500.00		
3410	Sport	504'620.00		40'200.00	243'965.00	40'200.00	188'028.15	40'500.00		
3410.5030.00	Terrain de football Lentigny - changement éclairage							146'254.80		
3410.5040.00	Salle polyvalente : modifications intérieures							6'718.35		
3410.5040.20	Salle polyvalente : instal. de panneaux photovoltaïques							35055.00		
3410.6300.00	Subventions fédérales							40'200.00		
3410.6360.00	Subvention entreprises à but non lucratif							40'500.00		
342	Loisirs	35'000.00				194'000.00		87'225.70		
3420	Loisirs	35'000.00				194'000.00		87'225.70		
3420.5030.00	Aménagements des places jeux					194'000.00		87'225.70		
5	Prévoyance sociale							728'739.70		
54	Famille et jeunesse							728'739.70		
545	Prestations aux familles							728'739.70		
5453	Ecole maternelle							728'739.70		
5453.5040.00	Ecole d'Onnens - rénovation et adaptation							728'739.70		
6	Trafic et télécommunications	250'000.00				200'000.00		125'635.05		
61	Circulation routière	250'000.00				200'000.00		125'635.05		
615	Routes communales	250'000.00				200'000.00		125'635.05		
6150	Routes communales	250'000.00				200'000.00		125'635.05		
6150.5010.13	LE Réfection de la route de Chafffeiru crédit d'étude							23'567.75		
6150.5010.14	LO route du Chêne - La Buchille (centre village LO)							72'672.35		
6150.5010.15	LE Routes quartier En Bunnin							-10'730.00		
6150.5010.16	LE route de la Poste							1'7964.05		
6150.5010.61	Modérateur de trafic							22'160.90		

Compte	Désignation	Budget 2026			Budget 2025			Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes		
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	786'895.00		649'346.50		215'183.35		232'115.50	
71	Approvisionnement en eau	227'000.00		339'000.00		215'057.35		76'905.90	
710	Approvisionnement en eau	227'000.00		339'000.00		215'057.35		76'905.90	
7101	Approvisionnement en eau communal	227'000.00		339'000.00		215'057.35		76'905.90	
7101.1	Adduction d'eau Route du Chêne - La Buchille LO								
7101.1.00	Adduction d'eau quartier de la Briqueuterie LE	10'000.00		10'000.00					
7101.1.01	Adduction d'eau conduite Lentigny - Corserey	95'000.00		95'000.00					
7101.1.02	Adduction d'eau quartier en Chenaux Lovens	100'000.00		100'000.00					
7101.1.03	Démolition des anciens réservoirs	2'000.00		84'000.00					
7101.1.50	Réseau d'eau : mise en conformité								
7101.1.51	Adduction d'eau - création trop-plein LO								
7101.1.52	Adduction d'eau - Ultraviolet Maison rouge	20'000.00		50'000.00					
7101.1.53	Adduction d'eau - Ultraviolet Maison rouge								
7101.63340.00	Subvention ECAB							4'600.00	
7101.63370.00	Taxes de raccordement							72'305.90	
72	Traitemen t des eaux usées	250'000.00		250'000.00		126.00		155'209.60	
720	Traitemen t des eaux usées	250'000.00		250'000.00		126.00		155'209.60	
7201	Traitemen t des eaux usées (communal)	250'000.00		250'000.00		126.00		155'209.60	
7201.1	Evacuation des eaux Route du Chêne - La Buchille LO								
7201.1.01	Evacuation des eaux route de la Poste LE	250'000.00		250'000.00					
7201.1.02	Evacuation des eaux route de la Poste LE								
7201.1.50	Taxes de raccordement								
73	Gestion des déchets	179'895.00		60'346.50				155'209.60	
730	Gestion des déchets	179'895.00		60'346.50					
7301	Gestion des déchets (communale)	179'895.00		60'346.50					
7301.1	Tiravaux de génie civil - couverture d'une place								
7301.1.01	Réaménagement de l'Ecopoint de Lovens	92'000.00		60'346.50					
7301.1.02	Réaménagement de l'Ecopoint de Lovens	87'895.00							
79	Aménagement du territoire	130'000.00							
790	Aménagement du territoire	130'000.00							
7900	Aménagement du territoire								
7900.1	PAL - examen préalable								
9	Finances et impôts								
99	Postes non ventilables								
999	Clôture								
9999	Clôture								
9999.0	Report charges investissements								
9999.59000.00	Report produits investissements								
9999.69000.00	Report produits investissements								
TOTALISATION		1'615'515.00	40'200.00	1'385'992.50	61'596.00				
Résultat					1'324'396.50				

4. Budgets 2026

Le budget du compte de résultats 2026, tel que proposé présente un excédent de charges de CHF 209'907.46 sur un total de CHF 9'819'648.57.

Le bénéfice de CHF 594'625.01 réalisé en 2024 ainsi que les bénéfices des années antérieures versés au capital permettent de couvrir ce déficit sans une mise en péril des finances communales. Vous trouverez sur le site Internet de la commune le détail de ce budget.

Concernant le programme d'assainissement des finances de l'Etat (PAFE), nous en avons tenu compte dans ce budget, malgré les incertitudes liées au lancement d'un référendum. Les chiffres fournis par le Service des communes nous annoncent des augmentations de charges pour environ CHF 180'000.- ainsi que des augmentations de recettes dans les mêmes proportions. Si ces charges supplémentaires allaient être refusées en votation populaire cela influencerait de manière positive nos comptes.

Pour ce nouveau budget, nous vous donnons ci-dessous les principales modifications.

Par rapport au budget 2025, le total des charges pour le budget 2026 est en augmentation de CHF 235'848.12 (+2.46%). L'augmentation des charges touche surtout les charges liées cantonales et intercommunales. Suite à un travail minutieux lors de l'élaboration de ce budget l'augmentation des charges directement liée aux activités dans la commune a pu être limitée au minimum. Les prévisions de recettes augmentent légèrement plus que les charges (+ CHF 295'198.53, +3.17%) ce qui nous permet de vous présenter un budget avec un résultat plus équilibré que l'an passé (excédant de charges de CHF 209'907.46).

Nous vous donnons ci-après quelques explications complémentaires, classées par dicastère :

01 Légitif et exécutif (CHA +11%)

Une somme de CHF 10'000.- est prévue dans cette rubrique pour le démarrage de l'étude de fusion avec les communes voisines. Augmentation de frais pour l'édition de l'information communale supplémentaire due au changement de législature et frais de mentorat jusqu'à la fin de la législature.

02 Services généraux (CHA -6,3%)

Chiffre comparable à 2024. Pour 2025 il y avait eu des frais exceptionnels pour la réfection de la cabane forestière de Lovens ainsi que des frais liés au déménagement des locaux du conseil communal à Lovens. Forte augmentation de la maintenance informatique due au renforcement de la sécurité.



21 Scolarité obligatoire (CHA -1.1%)

Charges liées assez stables pour cet exercice. Augmentation des frais pour les camps des écoles. Diminution des frais pour le conservatoire et diminution des frais d'électricité due à l'installation des panneaux photovoltaïques.

22 Ecoles spécialisées (CHA +6.1%)

Forte augmentation pour la 2^{ème} année consécutive de CHF 21'189.- pour l'aide aux institutions spécialisées.

32 Culture (CHA +54,2%)

Un montant de CHF 25'000.- est prévu pour l'organisation des festivités des 25 ans de la fusion de notre commune. Cela correspond à CHF 11.- par habitant. Les détails de la manifestation vous seront communiqués au printemps 2026.

34 Sport et loisirs (CHA -8%)

Diminution des frais d'électricité due à l'installation des panneaux photovoltaïques et des frais d'entretien. En 2025, il y avait eu des frais exceptionnels pour l'éclairage de secours de la salle polyvalente et pour l'éclairage et l'arrosage du terrain de foot d'Onnens.

41 Hôpitaux, établissements médico-sociaux (CHA -1.8 %)

Diminution de CHF 21'026.- pour les subventions des frais d'accompagnement en EMS. Cette mesure est liée au PAFE.

42 Soins ambulatoires (CHA -2.4%)

Après une forte augmentation en 2025, légère diminution prévue pour l'année prochaine des charges liées cantonales concernant les soins ambulatoires (augmentation des participations aux indemnités forfaitaires mais diminution pour l'aide et les soins à domicile).

52 Invalidité (CHA +13.7%)

Forte augmentation pour la 2^{ème} année consécutive. Un montant de CHF 77'313.- est prévu pour les prestations complémentaires AI. Ce sont de nouvelles charges liées cantonales introduites avec le PAFE.

**53 Vieillesse et survivants**

Nouvelles charges liées cantonales introduites avec le PAFE concernant les prestations complémentaires AVS pour un montant de CHF 107'198.-.

54 Famille et jeunesse (CHA +30% REV -13.2%)

Augmentation prévue des subventions accordées aux parents pour les enfants placés en crèches (+ CHF 50'000.-). Diminution pour la 2^{ème} année consécutive du traitement du personnel (- CHF 10'700.-) et de la participation des parents (- CHF 10'000.-) due à la baisse de la fréquentation de l'école maternelle.

57 Aide sociale et domaine de l'asile (CHA +0,5%)

Charges toujours très stables au niveau de l'aide sociale. Augmentation de CHF 25'188.- de notre participation aux charges cantonales LASoc mais diminution de CHF 18'809.- de notre participation au programme de réinsertion régional IPSO.

61 Circulation routière (CHA +5,9%)

Augmentation des charges globale de CHF 28'843.- due essentiellement à l'augmentation de l'entretien des routes (+ CHF 20'000.-) et de l'achat de machines (+ CHF 6'000.-).

62 Transports publics (CHA +25.6%)

Pour la 2^{ème} année consécutive très forte augmentation de notre participation aux dépenses pour le trafic régional (+ CHF 7'073.-). Ces augmentations sont liées au PAFE.

72 Traitement des eaux usées (CHA -12,8 % REV -12,8%)

Diminution globale de CHF 47'803.- due essentiellement à la diminution des honoraires, des amortissements planifiés, des intérêts et des frais financiers. Augmentation par contre des frais pour la réparation des collecteurs et de notre participation à la STEP de Pensier.

74 Aménagements (CHA +58%)

Un montant de CHF 20'000.- est prévu pour l'étude d'un projet de revitalisation de la Bagne entre Onnens et Neyruz.

77 Protection de l'environnement, autres (CHA -29,1%)

Moins de frais d'honoraires ainsi que de fournitures prévus pour les cimetières.

91 Impôts (REV +4.3%)

Selon les chiffres fournis par le Service cantonal des contributions (base de calcul année 2023) l'impôt des personnes physiques devrait à nouveau progresser pour 2025. Pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques (PP), les prévisions nous donnent une augmentation de CHF 170'000.- (+3%) et de CHF 40'000.- pour l'impôt sur la fortune (+10%).

Cependant pour les personnes morales (PM) une hausse de CHF 15'000.- (+27.5%) est prévue pour l'impôt sur le bénéfice. Ces recettes restent néanmoins très modestes en comparaison aux communes voisines.

Concernant les impôts « irréguliers » (pressions en capital, gains immobiliers et mutations), nous avons effectué comme les années précédentes une moyenne pondérée sur les dernières années. Cela nous permet de garder un budget réaliste sur ces impôts qui selon les projections de l'année 2025 représentent tout de même des recettes pour plus de CHF 600'000.-. Pour 2026, nous avons budgété un montant de CHF 510'000.- (Prest. Capital = CHF 150'000.-, GI = CHF 180'000.- et impôts sur les mutations = CHF 180'000.-).

93 Péréquation financière intercommunale (REV -0.3%).

Les montants totaux de la péréquation pour 2026 au niveau cantonal vont progresser globalement de 2.27 %. Fixés par rapport au total cantonal des impôts de la dernière période connue (2023).

Pour notre commune, nous restons très stable au niveau des montants reçus avec une très légère diminution CHF 1'376.- (CHF 191.68/hab. en 2025 contre CHF 190.45/hab. pour 2026).



Au budget du compte des investissements 2026 deux objets vous seront soumis au vote lors de l'assemblée du 15 décembre. Ils sont présentés dans les pages suivantes.

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver les budgets des comptes de résultats et des investissements 2026.

4.2. Salle polyvalente : crédit complémentaire pour le compartimentage

Lors de l'assemblée communale du 27 mai 2024, les citoyens et citoyennes ont approuvé un crédit d'investissement de TTC CHF 115'000.- en vue de la réalisation d'une paroi destinée à fermer l'espace situé devant la cuisine, permettant ainsi la création d'un espace supplémentaire exploitable. Ce projet comprend également l'ajout ainsi que le déplacement de portes de sortie de secours dans la salle de gymnastique et le foyer.

Après avoir reçu des préavis défavorables de l'ECAB et du SeCA (Service des constructions et de l'aménagement), le conseil communal a décidé de revoir l'ensemble du projet pour adapter les plans de protection incendie et d'évacuation du bâtiment.

Le conseil communal a confié à l'entreprise Richard Conseils SA la mission de réaliser une analyse complète du bâtiment. Selon les conclusions de cette étude, il est nécessaire de compartimenter la salle polyvalente par la cage d'escaliers, afin de créer une voie d'évacuation verticale reliant le sous-sol au rez supérieur. Des travaux majeurs sont requis pour mettre l'ensemble du bâtiment en conformité avec les normes actuelles en matière de sécurité incendie et d'évacuation, dans le but d'obtenir une capacité d'accueil de 1'000 personnes (debout).

Le coût total de cette réalisation s'élève à TTC CHF 435'620.- se répartissant de la manière suivante :

CFC 1 Travaux préparatoires	CHF	3'000.-
CFC 2 Gros œuvre	CHF	342'300.-
CFC 4 Aménagements extérieurs	CHF	6'000.-
CFC 5 Frais secondaires	CHF	7'500.-
CFC 6 Réserve	CHF	20'000.-
Total TTC	CHF	378'800.-
+ 15% estimation sommaire des coûts	CHF	56'820.-
Total TTC	CHF	435'620.-

Le crédit complémentaire pour la réalisation de ce projet se chiffre à :

Total TTC	CHF	435'620.-
Investissement accepté le 27 mai 2024	CHF	115'000.-
Montant actuel restant après factures	CHF	100'000.-
Crédit complémentaire TTC	CHF	335'620.-

Le financement se fera par la trésorerie communale. L'amortissement de 3% se monte à CHF 10'068.60 soit une charge annuelle supplémentaire sur le budget du compte de résultats dès l'année qui suit la fin de travaux.

Le conseil communal vous invite à accepter le crédit complémentaire de TTC CHF 335'620.- pour la réalisation du compartimentage de la salle polyvalente afin de créer une voie d'évacuation verticale répondant aux normes actuelles de sécurité incendie et d'évacuation.

4.3. Plan d'aménagement local (PAL) : crédit d'investissement pour l'établissement du dossier de l'examen préalable

Le Plan d'Affectation des zones (PAZ) et le Plan Directeur Communal (PDCom) actuels ont été approuvés le 11 décembre 2019. Les plans déposés pour la mise à l'enquête datent du 27 novembre 2015.

Le Plan Directeur Cantonal (PDCant) a été approuvé le 2 octobre 2018. Le Plan Directeur Régional de la Sarine (PDRSarine) est en cours de révision suite aux différentes demandes des communes.

Tant le PDCant et que le PDRSarine ont une validité entre 10 et 15 ans. Le PDRSarine a attribué de nouvelles zones de développement à la commune de La Brillaz. La plupart des nouvelles zones correspondent au PDCom actuel de La Brillaz. Le but de la révision est de rendre conforme au Plan Directeur de la Sarine les nouvelles zones à bâtir sur toute la commune de La Brillaz.

Le conseil communal espère déposer les plans pour une mise à l'enquête en 2028. Il faut compter environ 4 ans de procédure depuis la mise à l'enquête jusqu'à l'approbation du PAL par le canton de Fribourg. L'entrée en vigueur du nouveau PAL est prévue en 2032.

Les coûts se décomposent comme suit :

Élaboration du dossier d'examen préalable :	CHF 37'120.- HT
Inventaire préalable des biotopes et des boisements :	CHF 21'460.- HT
Etude de densification :	CHF 22'040.- HT
Total intermédiaire :	CHF 80'620.- HT
Divers et imprévus 10% :	CHF 8'100.- HT
Mise à l'enquête publique :	CHF 30'000.- HT
Total final :	CHF 118'720.- HT
TVA (8.1%) :	CHF 9'616.-
Total TVA comprise :	CHF 128'336.- TTC
Arrondi :	CHF 130'000.- TTC

Le financement se fera par la trésorerie communale. L'amortissement de 10% se monte à CHF 13'000.- soit une charge annuelle supplémentaire sur le budget du compte de résultats dès l'année qui suit la fin des travaux.

Le conseil communal vous invite à accepter l'investissement de CHF 130'000.- TTC pour l'établissement du dossier d'examen préalable du Plan d'Aménagement Local (PAL).

5. Association régionale de la Sarine (ARS) : approbation des statuts



Association régionale de la Sarine
Boulevard de Pérrolles 2
1700 Fribourg

Fribourg, le 6 octobre 2025

Révision statuts - Message succinct

CONTEXTE

L'Association régionale de la Sarine (ARS) est une association de communes fondée en 2022 qui regroupe toutes les communes du district de la Sarine. Elle est active sur les questions en lien avec le développement régional et offre, aux vingt-cinq communes qui la composent, un espace de dialogue et de collaboration.

Plusieurs modifications du cadre légal intervenues récemment impliquent une refonte et un renforcement significatif de la gouvernance régionale. En effet, des lois cantonales exigent dorénavant que les enjeux de développement territorial, économique et touristique soient coordonnés au niveau régional, à l'échelle du district. Les collaborations intercommunales qui existent actuellement à plus petite échelle doivent également être revues, notamment sur la base de la nouvelle loi sur les agglomérations (LAgg). Ce contexte offre l'opportunité de simplifier les structures actuelles de gouvernance et de favoriser des synergies dans ce domaine d'activité.

OBJECTIFS

L'ARS ambitionne de doter le district des structures et compétences nécessaires pour envisager son développement territorial à futur au sein d'une seule et même association. L'échelle régionale permet de traiter le territoire de manière plus large, de prévoir les infrastructures nécessaires et de capter les subventionnements fédéraux et cantonaux à disposition pour les financer. La révision des statuts doit également permettre de développer des projets au profit de toute la région, et de positionner le district en tant que moteur de développement dans un contexte toujours plus compétitif.

TÂCHES

Les statuts révisés comprennent plusieurs tâches d'intérêt régional dans le domaine du développement territorial, économique et touristique. Ces tâches ont toutes pour point commun d'influer sur le territoire, d'avoir un rayonnement supracommunal et de trouver écho dans la planification directrice régionale. Elles seront exécutées par des professionnels des domaines concernés, qui peuvent également servir de relais auprès des communes. Les principales tâches de l'association seront les suivantes :

- **Planification régionale** : L'ARS définit et coordonne les grandes orientations de l'aménagement du territoire à l'échelle de la région, dans le domaine de l'urbanisation, du paysage et des transports. Elle établit les besoins en infrastructures au niveau régional et entreprend les démarches nécessaires en vue de leur subventionnement par la Confédération et le canton, via les projets d'agglomération ;
- **Economie territoriale** : L'ARS met en valeur les zones d'activités existantes et futures sous l'angle de leur planification, de leur aménagement et de l'utilisation optimale du sol et des ressources (gestion des zones d'activités). Elle s'assure que les entreprises puissent continuer de s'installer et de développer leurs activités dans le district ;
- **Prestations de mobilité** : L'ARS pilote les processus de commande dans le domaine du transport public urbain ainsi que des vélos en libre-service. Elle définit l'offre de transport et son développement, en négocie le prix avec les prestataires et vérifie la bonne exécution des prestations commandées ;
- **La promotion touristique** : L'ARS prend les mesures nécessaires au soutien et au renforcement de l'activité touristique dans le district. Elle stimule la demande via le financement de l'office du



tourisme en charge du marketing de la destination, et améliore les infrastructures dédiées en montant ses propres projets ou en soutenant financièrement des projets portés par des tiers ;

- **L'environnement, l'énergie et le climat :** L'ARS veille, dans le cadre de ces politiques publiques, au respect du développement durable et de ces domaines d'actions transversaux. Elle pourvoit aux analyses dont elle a elle-même besoin, incite au développement de stratégies régionales et promeut des actions de sensibilisation.

FINANCEMENT

L'association fonctionne sur la base de plusieurs clés de répartition dites causales, dont les critères déterminants varient en fonction des thématiques traitées. Cette mécanique fine permet, dans la mesure du possible, de tenir compte des spécificités de chaque commune qui ne bénéficie pas toutes de la même manière des prestations offertes par l'association. Les charges financières par commune ainsi que les clés de répartition par domaine sont présentées dans les différents supports d'informations mis à disposition, notamment sur le site Internet de l'association.

Le fonctionnement général de l'association se monte à un budget annuel estimé à CHF 3,1 millions, auxquels s'ajoute un montant de CHF 15,5 millions destiné spécifiquement aux prestations de transport public urbain. Conformément à la clé de répartition propre à ce domaine, ces dernières ne sont toutefois financées que par les communes qui bénéficient d'une desserte correspondante.

Les limites d'endettement pour les activités ordinaires de l'association sont fixées à CHF 2 millions pour le compte de trésorerie, et à CHF 8 millions pour les investissements. La faculté d'emprunter pour financer des projets décidés par l'Assemblée des délégués doit permettre de lisser certaines dépenses dans la durée. Il pourrait notamment s'agir d'études de grande envergure, telles que la révision des planifications régionales, ou d'investissements en matière touristique.

GOUVERNANCE

L'adjonction de nouvelles tâches, de même que la systématisation de la collaboration avec des communes situées hors du district de la Sarine pour certaines d'entre elles (prestations de mobilité, projets d'agglomération), nécessitent une adaptation de la structure organisationnelle de l'ARS. De nouveaux organes font ainsi leur apparition pour contribuer tant à la représentativité qu'à l'efficacité du fonctionnement institutionnel.

La gouvernance reprend la structure classique d'une association de communes avec un Comité de direction, une Commission financière et une Assemblée des délégués. Les dossiers sont préparés par des délégations qui émettront des préavis à destination du Comité de direction. Deux délégations principales sont prévues. La première concerne l'aménagement du territoire, la seconde s'occupant des domaines touristiques et économiques. Afin de compléter ce dispositif, une Conférence de développement régional réunit un représentant technique et politique de chaque commune. Cette structure permet d'informer toutes les communes sur les activités de l'association, indépendamment de leur implication au niveau de l'exécutif.

Certaines thématiques spécifiques, telles que la mise en œuvre des anciens projets d'agglomération ou la commande de transport public urbain, ne concernent qu'un nombre restreint de communes. Les décisions à ce propos relèvent ainsi de commissions spéciales. Les activités de la commission destinée à la mise en œuvre des anciens projets d'agglomération se termineront, en outre, avec la fin de la mise en œuvre des mesures correspondantes, à l'horizon 2030. Son fonctionnement est ainsi prévu à titre de disposition transitoire dans les statuts de l'association.

Tous les documents utiles en lien avec la révision totale des statuts sont à disposition sur le site Internet de l'association, via le lien ou le QR-code ci-dessous :

<https://www.region sarine.ch/fr/association/revision-des-statuts-de-lars>



Les statuts de l'ARS ont été acceptés à l'unanimité par l'assemblée des délégués des 25 communes du district de la Sarine le 18 septembre 2025. Les statuts doivent être approuvés par les assemblées communales ou par les conseils généraux de toutes les communes du district pour une entrée en vigueur au 1er juillet 2026.

Le conseil communal vous invite à accepter les statuts de l'ARS tel que présenté sur le site internet de l'ARS : <https://www.region sarine.ch/fr/association/revision-des-statuts-de-lars>

6. Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value : approbation

Assujettissement d'un bien-fonds à la taxe sur la plus-value

Les dispositions relatives à la taxe sur la plus-value (articles 113a et suivants de la LATeC) sont entrées en vigueur le 1er janvier 2018. Toute mesure d'aménagement selon l'art. 113a al. 2 LATeC, qui est approuvée par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) à partir de cette date est soumise à cette taxe.

Font l'objet d'une taxe sur la plus-value les mesures d'aménagement suivantes :

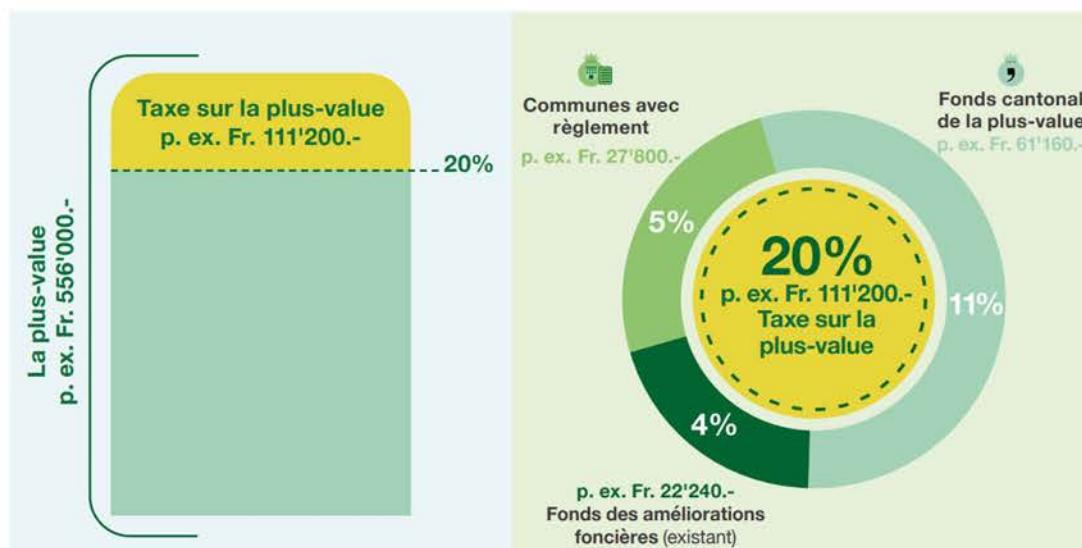
- Mise en zone à bâtir (art. 15 LAT) ;
- Changement d'affectation d'un bien-fonds.

Dès le 1er octobre 2023, date d'entrée en vigueur de la modification de la LATeC, les augmentations d'indices de construction sont également soumises à la taxe sur la plus-value.

Les mises en zone spéciale (art. 18 LAT), par exemple zone d'exploitation de matériaux, ne sont pas soumises à la taxe sur la plus-value.

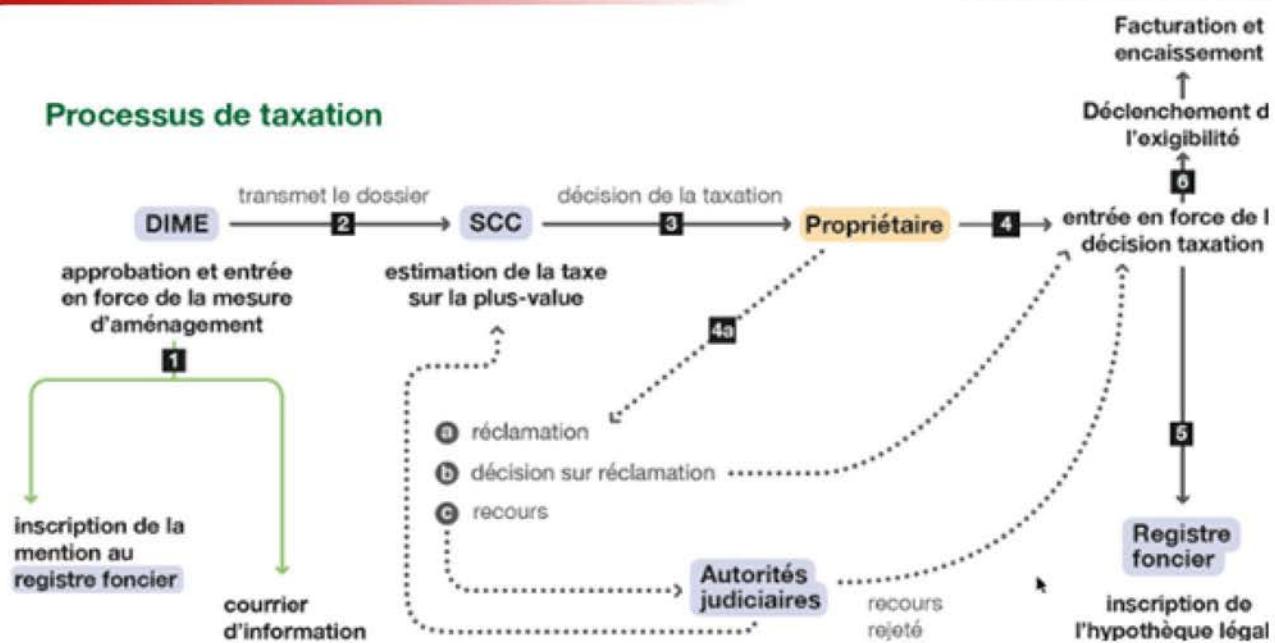
La plus-value correspond à la valeur vénale d'un bien-fonds avant et après l'entrée en force d'une mesure d'aménagement du territoire.

Le montant de la taxe sur la plus-value équivaut à 20 % de la plus-value. Le canton prélève automatiquement 15 % et la commune qui dispose d'un règlement peut ainsi recevoir 5 % de la taxe comme l'explique l'illustration ci-dessous.



Le processus de taxation est géré par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Le dossier est transmis au Service cantonal des contributions qui décide du montant de la taxe sur la plus-value selon le schéma ci-après.

Processus de taxation



Le conseil communal vous invite à accepter le règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value tel que présenté sur le site internet de la commune de La Brillaz : www.labrillaz.ch.

Fermeture de l'administration communale

Le conseil communal vous prie de prendre note des dates suivantes auxquelles l'administration communale sera fermée :

Du jeudi 18 décembre 2025 à 12h30 au lundi 5 janvier 2026 à 9h00.



Le conseil communal et le personnel de la commune de La Brillaz vous souhaitent de joyeuses fêtes de Noël ainsi que leurs vœux les meilleurs pour l'année 2026.

Le Conseil communal

	<p>Oberson Bernard Syndic 079 706 56 19 b.oberson@labrillaz.ch</p> <p><i>Suppléante : Christine Chammartin Auer</i></p>	<p>Présidence du conseil communal et des assemblées communales, Relations publiques, Communication, Finances, Gestion des déchets, Militaire, Protection civile</p>
	<p>Chammartin Auer Christine Vice-syndique 079 504 09 69 c.auer@labrillaz.ch</p> <p><i>Suppléant : Yvan Jordan</i></p>	<p>Administration, Personnel communal, Bâtiments communaux, Parcs publics</p>
	<p>Chappuis Thomas Conseiller communal 079 648 99 47 t.chappuis@labrillaz.ch</p> <p><i>Suppléant : Alexandre Krattinger</i></p>	<p>Adduction d'eau, AESO, Evacuation des eaux, STEP, AESC, Correction des eaux et endiguement</p>
	<p>Jordan Yvan Conseiller communal 079 413 58 20 y.jordan@labrillaz.ch</p> <p><i>Suppléant : Patrick Dafflon</i></p>	<p>Aménagement du territoire, Constructions, Energie, Police du feu, Nouvelle mensuration</p>
	<p>Krattinger Alexandre Conseiller communal 079 346 21 56 a.krattinger@labrillaz.ch</p> <p><i>Suppléant : Thomas Chappuis</i></p>	<p>Routes, Mobilité, Agriculture, Forêts, Parchets communaux, Protection de la nature</p>
	<p>Menétrey Lucie Conseillère communale 079 127 08 60 l.menetrey@labrillaz.ch</p> <p><i>Remplacée par Christine Chammartin Auer du 20.08.2025 au 07.01.2026</i></p> <p><i>Suppléant : Bernard Oberson</i></p>	<p>Cercle scolaire, Cycle d'orientation, SLPP, AES, BRA, Ecole maternelle, Petite enfance, Cimetières</p>
	<p>Dafflon Patrick Conseiller communal 079 409 18 45 p.dafflon@labrillaz.ch</p> <p><i>Suppléante : Lucie Menétrey</i></p> <p><i>Remplacée par Bernard Oberson du 20.08.2025 au 07.01.2026</i></p>	<p>Affaires sociales, Santé publique, Naturalisations, Culte et Culture, Conservatoire, Justice et Police, Service du feu</p>

RAPPORTS SUR INVESTISSEMENTS

Décomptes finaux

Revitalisation de la place de jeux de l'école d'Onnens

Lors de l'Assemblée communale du 11 décembre 2023, les citoyennes et citoyens ont accepté un crédit d'investissement pour la revitalisation de la place de jeux de l'école d'Onnens afin d'y aménager une aire de loisirs intergénérationnelle et un lieu convivial, un lieu de rencontre, de détente et de sport pour un montant de TTC CHF 198'000.-.

Après une mise à l'enquête courant 2024, les travaux ont débuté en décembre 2024 et se sont terminés en mai 2025.

La place de jeux répond parfaitement au cahier des charges et donne aujourd'hui entière satisfaction aux usagers.

Le coût final se monte à TTC CHF 190'270.45. Il est inférieur de 3.90% à l'investissement consenti par l'assemblée communale.



Terrain de football de Lentigny : changement d'éclairage

Le 12 décembre 2022, l'Assemblée communale a approuvé un crédit de CHF 135'000.- pour le remplacement de l'éclairage principal du terrain de football de Lentigny.

Au moment du démarrage du chantier, nous avons été informés que l'entreprise adjudicataire chargée des travaux de génie civil avait cessé son activité. Nous avons dès lors dû adapter notre planification et contacter l'entreprise arrivée en deuxième position lors de l'appel d'offres.

Après analyse du cahier des charges, cette dernière nous a signalé que le dimensionnement des socles des mâts n'était pas

inclus dans son offre initiale et qu'un nouveau calcul devait être réalisé par un bureau d'ingénieurs.

L'attribution de ce mandat supplémentaire, ainsi que le redimensionnement des socles (ferraillage et béton), ont entraîné un surcoût. La dépense totale s'élève ainsi à CHF 161'584.25, soit une augmentation de CHF 26'584.25 (+19.69%) par rapport au crédit voté par l'Assemblée communale.

À noter que, pour cet investissement, la commune a reçu une contribution de CHF 40'500.- du FC Lentigny, financée par la Loterie Romande.

Ecole d'Onnens : rénovation - adaptation

L'Assemblée communale du 10 octobre 2022 a voté un crédit d'investissement pour la rénovation de l'école d'Onnens. Le but de cet investissement est d'accueillir dans la partie « château » la crèche les P'tits Gamins (sis anciennement à Chénens), de rénover l'école maternelle la Souris Verte ainsi que les 2 salles de musique dans les combles pour un montant de CHF 995'650.-.

Débutés le 1er juillet 2023, les travaux ont commencé par l'école maternelle afin de pouvoir assurer la rentrée scolaire en septembre 2023. La rénovation ayant subi quelques retards, l'école maternelle a débuté 3 semaines après le calendrier scolaire.

A partir de septembre 2023, les travaux dans la partie « château » ont débuté. En raison de modifications des plans, de demandes spécifiques de la crèche et de nouvelles réglementations des services cantonaux, il n'a pas été possible de terminer les travaux à la fin de l'année 2023. Le planning a été ajusté et le chantier s'est finalement achevé à la fin juin 2024. La crèche a emménagé dans ses nouveaux locaux à la mi-juillet et l'ouverture officielle a eu lieu le 12 août 2024.

Les travaux de rénovation dans les combles ont débuté en même temps que les travaux de la crèche. Les travaux se sont terminés à la fin juin 2024. Les deux sociétés locales de chant ont repris leurs répétitions dans les nouveaux locaux début septembre 2024.

En raison des demandes particulières émanant de la crèche et des services cantonaux, le crédit d'investissement a été ajusté, entraînant une augmentation des coûts. Ces dépenses ont été surveillées et maîtrisées afin d'éviter de solliciter un crédit supplémentaire auprès de l'Assemblée communale.

Le montant total utilisé se chiffre à TTC CHF 1'038'672.70. Il est supérieur de CHF 43'022.70 (+4.32%) à l'investissement consenti par l'assemblée communale.



Jubilés 2025

90 ans

Durant l'année 2025, nous avons visité et félicité 2 nonagénaires de notre commune. Ce sont Madame Susanne Baechler d'Onnens, résidant au home de Cottens et Madame Esther Blümle domiciliée à Lentigny.

80 ans

Cette même année, le conseil communal a eu l'honneur d'adresser ses félicitations et ses meilleurs vœux à 9 citoyennes et citoyens pour leur 80ème anniversaire. Ce sont Mesdames et Messieurs

Elisabeth Morel, Lentigny
Gudrun Oberson, Lovens
Claude Widmer, Lentigny
Serge Kuenlin, Lovens
Michel Waeber, Onnens

Marthe Vonlanthen, Lentigny
Annelyse Hirt, Onnens
Jean-Claude Durussel, Lovens
René Oberson, Lovens

Nous souhaitons à toutes et tous ces fringants jubilaires nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour les prochaines années et espérons qu'ils pourront fêter encore de nombreux anniversaires entourés de leur famille et amis.

Ensemble, respectons celles et ceux qui oeuvrent pour notre commune

Chères Citoyennes, Chers Citoyens,

Chaque jour, le personnel communal s'engage avec dévouement pour assurer le bon fonctionnement de notre commune. Qu'il s'agisse de l'entretien des services de la voirie et des espaces verts, de la propreté sur l'ensemble du territoire communal et des biens communaux, de l'accueil au secrétariat communal, de la gestion administrative, ou encore du soutien aux écoles, aux sociétés et associations, ces employé·e·s accomplissent des missions essentielles au service de tous.

Ces femmes et ces hommes agissent dans l'intérêt général, souvent dans la discrétion, parfois dans l'urgence, toujours avec un sens profond du service public. Ils veillent, dans l'exercice de leurs missions, à garantir l'égalité de traitement entre tous les citoyens, sans distinction aucune. Leur action repose sur la neutralité, l'impartialité et le sens de l'intérêt général, valeurs fondamentales de notre administration communale.

Pourtant, il arrive qu'ils soient injustement critiqués, dénigrés, voire pris à partie dans l'exercice de leurs fonctions. Ces comportements ne sont pas acceptables.

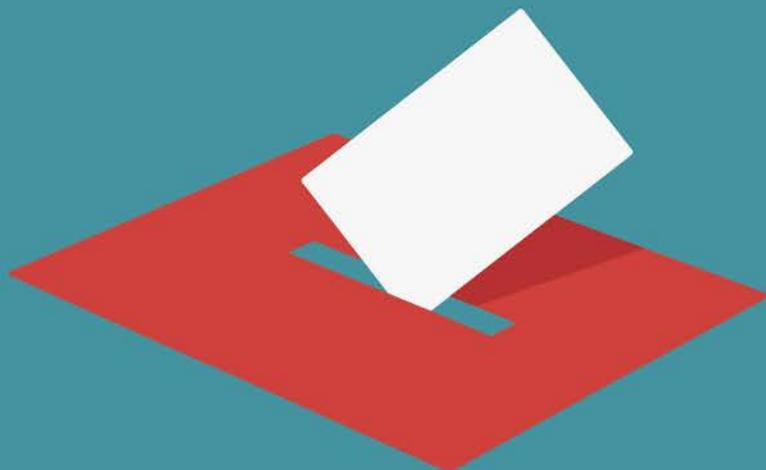
Le respect du personnel communal est une marque de civisme et de reconnaissance envers celles et ceux qui contribuent, chaque jour, à la qualité de vie de notre commune. **Ils ne décident pas des orientations communales : ils mettent en œuvre les décisions prises par les élus, avec rigueur et professionnalisme.**

Nous tenons à leur témoigner tout notre soutien et nous appelons l'ensemble des citoyennes et citoyens à faire preuve de bienveillance et de respect à leur égard.

C'est ensemble, dans un climat de confiance et de considération mutuelle, que nous continuerons à faire avancer notre commune.

Le conseil communal

ÉLECTIONS COMMUNALES 2026 VOTRE VOIX COMpte!



- ✓ Vous avez un **permis C**
- ✓ Vous avez **18 ans et +**
- ✓ Vous habitez le **canton de Fribourg depuis au moins 5 ans**

Vous avez le droit de voter et d'être élu-e dans votre commune

Participez aux élections communales le 8 mars 2026 !

Subvention communale pour les abonnements de transports publics

Le conseil communal a décidé de mettre en place, dès le **1^{er} janvier 2026**, une **subvention pour les abonnements de transports publics**. Cette mesure vise à encourager la mobilité durable et à soutenir financièrement les citoyennes et citoyens de plus de **16 ans** qui utilisent les transports en commun.

Le soutien financier sera accordé selon les modalités suivantes :

- **Abonnement demi-tarif CFF** : CHF 40.- par an.
- **Abonnements annuels** : 20 % du prix d'achat, mais au maximum CHF 200.- par an.
- **Autres abonnements** : 20 % du prix d'achat.

Les abonnements **demi-tarif PLUS** ne sont pas subventionnés.

Le cumul de deux subventions est possible, dans la limite de **CHF 200.- par personne et par année**.

Les demandes devront être déposées **dans un délai de 6 mois après l'achat de l'abonnement**.

Cette nouvelle mesure concrétise l'engagement de la commune en faveur d'une **mobilité responsable, accessible et respectueuse de l'environnement**.

Elections communales 2026

La présente législature se terminera dans quelques mois. Au sein du collège, nous avons abordé la question du renouvellement des mandats de conseillères et conseillers communaux.

A ce jour, nous pouvons déjà vous informer que la majorité des membres du conseil communal souhaite poursuivre leur mandat au service de la collectivité lors des élections générales du 8 mars prochain.

Voici nos différentes motivations :

- Poursuivre notre engagement pour la collectivité
- Mener à terme les projets en cours
- Participer à la prise de décisions et assumer des responsabilités publiques
- Contribuer au développement actuel et futur de notre commune
- S'impliquer dans le processus de fusion au niveau régional
- Assurer une continuité au service de la collectivité

Dans le cadre du renouvellement de notre mandat, nous avons l'intention de mettre notre expérience, notre énergie et nos valeurs au service de notre collectivité.

Toutes les informations en lien avec ces élections communales sont disponibles sur le site de l'Etat de Fribourg, à l'adresse <https://communales-2026.ch/>.

Vous y trouverez les diverses bases légales en vigueur, de même que des formulaires pour le dépôt des listes notamment, ainsi que le calendrier indiquant les différents délais à respecter, également reproduit ci-après :

Elections communales généralesDimanche 8 mars 2026 (1^e tour) – Dimanche 29 mars 2026 (2^e tour)

Activités	Premier tour 8 mars 2026	Second tour 29 mars 2026
a) Demande de mode de scrutin proportionnel pour l'élection au conseil communal (art. 62 al.1 LEDP)	Vendredi 23 Janvier 2026, jusqu'à 12 heures	---
b) Dépôt des listes électorales auprès du secrétariat communal (système majoritaire – art. 84 LEDP / système proportionnel – art. 64 LEDP)	Lundi 26 Janvier 2026, jusqu'à 12 heures	---
c) Remplacement des candidatures éliminées d'office, rectification de la désignation des personnes candidates, suppression des défauts (art. 57 al.2 LEDP)	Lundi 2 février 2026, jusqu'à 12 heures	---
d) Retrait des candidatures pour le second tour (art. 91 al. 1 LEDP)	---	Mercredi 11 mars 2026, 12 heures
e) Présentation des candidatures de remplacement (art 91 al.2 LEDP)	---	Vendredi 13 mars 2026, 12 heures
f) Mise au point des candidatures de remplacement (art. 91 al.3 LEDP)	---	Vendredi 13 mars 2026, 18 heures
g) Réception du matériel électoral (art. 12 al. 1 et 2 LEDP)	Jeudi 26 février 2026	Mardi 24 mars 2026
h) Clôture du registre électoral (art. 4 al.2 LEDP)	Mardi 3 mars 2026, à 12 heures	Mardi 24 mars 2026, 12 heures
i) Scrutin	Dimanche 8 mars 2026	Dimanche 29 mars 2026
j) Affichage des résultats au pilier public (art. 28 LEDP)	Immédiatement après la communication d'un exemplaire du procès-verbal au préfet	
k) Recours auprès du Tribunal cantonal (art. 150 al.1 et art 152 al.2 LEDP)	Dans le délai de dix jours dès l'affichage des résultats au pilier public	
l) Assermentation par les préfets et préfètes (art. 94 al.3 LEDP)	Selon convenances	
m) Publication des résultats dans la Feuille officielle par les Préfectures (art. 60 al.4 LEDP et art. 23 REDP)	Au plus tard trente jours après l'assermentation	
n) Entrée en fonction	Dès l'assermentation par les préfets et préfètes	



Vente de sapins de Noël

Comme les années précédentes la vente de sapins de Noël se fera sur réservation.

La distribution aura lieu comme d'habitude lors du marché de Noël le samedi 13 décembre devant la salle polyvalente de Lentigny de 9h à 11h30.

Pour commander votre sapin, merci de retourner le bulletin ci-dessous en indiquant le nombre de sapins désirés selon les grandeurs proposées.

Par courrier au secrétariat communal, route d'Onnens 11, 1745 Lentigny

Ou par mail : commune@labrillaz.ch

Délai de commande : vendredi 5 décembre 2025

Bulletin de commande - sapins de Noël 2025

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Nombre et grandeur :

..... 60-80 cm (prix 10 CHF)

..... 160 - 180 CM (prix 15 CHF)

..... 100 - 120 cm (prix 10 CHF)

..... 220 - 250 CM (prix 20 CHF)



UNION DES SOCIÉTÉS LOCALES DE LA BRILLAZ

MARCHÉ ARTISANAL *de Noël*

SALLE POLYVALENTE DE LENTIGNY

10H30 — 16H00 | 13 DÉCEMBRE

- Dès 12H00 restauration sur place
- 11H00 prestation de L-Danse
- Dès 13H00 animation pour les enfants

- 15H00 présence du St-Nicolas
- Raclette dès 17:00
- Bar jusqu'à tard dans la nuit



LES FENÊTRES DE L'AVENT S'ILLUMINENT A LA BRILLAZ

Habillez-vous chaudement et venez partager un moment convivial.

N'oubliez pas de prendre vos tasses!

Familles Tenzi-Crausaz-

Wolf-Ramos

1 La Buchille 20 Lovens
18h00-20h00

2

Familles Balmat-Bouquet-

Gasser-Paratte-Thomet

Rte du Chêne 33 Lovens
18h00-20h00

3

Mélina Faivre
Rte de Lovens 14
Onnens
17h00-19h00

Famille Jorand

Rte de l'Eglise 10

Onnens

18h00-20h00

4

Ski Club au Caveau

Rte de la Perreire 10

Lovens

18h00-20h00

5

Rosaria Karakok

Fin d'Avau 1

Onnens

18h30-20h30

6

Mélina Faivre
Rte de Lovens 14
Onnens
17h00-19h00

7

Au café au lait

Rte de Moilles 6

Onnens

17h30-19h30

8

Famille Gérald Mazza

En Treysalles 7 Lentigny

18h30-20h30

9

Famille Auer

Rte de la Laiterie 5 Lentigny

18h00-20h00

10

Ecole Caméléon

Lentigny

17h30-19h30

11

Famille Baeriswyl

Miredieu 1 Lentigny

18h30-20h30

12



13

17

Famille Pillonel Kalbermatten

Rte des Moilles 7 Onnens

17h00-19h00

14

15

Famille Bays

Rte de l'Ecole 14 Onnens

18h30-20h30

16

Commune de la
Brillaz Déchetterie
Lentigny
17h00-19h00

18

Famille Brouchoud
Rte de la Cure 8

Lentigny

18h00-20h00

19

Jeunesse de Lentigny
Bâtiment communal

Lentigny

19h00-21h00

20

Nicole et Philippe Perroud
Les Fruitiers 19 Lentigny
18h00-20h00

21

Amélie et Gaylord Magnin
Pra Chevalley 18 Lentigny

18h00-20h00

22

Familles Codourey
Rte des Crêtes 5 Lovens

19h00-21h00

23

JOYEUX NOËL



Sondage Fusion SO 26 aout au 26 septembre 2025

A l'initiative des cinq conseils communaux d'Autigny, Chénens, Cottens, La Brillaz et Neyruz, un sondage vous a été proposé à la fin de l'été afin de prendre le poult de la population de notre région en vue d'une étude de fusion pour la prochaine législature.

C'est avec joie que nous avons découvert les résultats fin septembre. Pour notre commune le résultat est très clair. Avec un taux de participation de plus de 40% vous avez été 512 personnes à souhaiter qu'un projet de fusion soit lancé lors de la prochaine législature, soit 69,85% des personnes qui se sont exprimées. Fort de ce résultat c'est avec enthousiasme que l'ensemble du conseil communal a décidé à l'unanimité de prévoir une étude de fusion avec nos communes voisines dès le début de la prochaine législature. Un montant de 10'000 CHF est planifié à cet effet au budget 2026 que nous soumettrons à l'assemblée du 15 décembre prochain.

Le 15 octobre dernier, lors d'une dernière séance entre les 5 communes participant au sondage, l'ensemble des conseils communaux a décidé de donner une suite positive à ce sondage. Les conseils communaux élus le 8 mars prochain pourront décider sur cette base de débuter cette étude avec un réel soutien populaire. Comme dans leur commune le résultat était très serré le conseil communal de Cottens a pris l'initiative de rester dans le groupe et de proposer aux prochains élus une études avec les cinq communes. Le résultat global des 2 questions monte en effet que la volonté populaire est plus grande pour une fusion à 5. La décision finale revenant en dernier lieu à la population lors du vote final de la convention de fusion.

Vous trouverez ci-dessous le résultat du sondage



Résultats du sondage, du 28 septembre 2025, sur le projet d'étude de fusion des communes de Autigny, Chénens, Cottens, la Brillaz et Neyruz

Question 1 Souhaitez-vous qu'un projet de fusion soit lancé lors de la prochaine législature, dès 2026, avec les cinq communes de Autigny, Chénens, Cottens, La Brillaz et Neyruz ?

Commune	Electeurs inscrits	Bulletins rentrés	Bulletins à déduire	Bulletins valables	Participation	oui	%	non	%
Autigny	613	341	3	338	55,63%	236	69,82%	102	30,18%
Chénens	591	269	3	266	45,52%	234	87,97%	32	12,03%
Cottens	1111	525	3	522	47,25%	257	49,23%	265	50,77%
La Brillaz	1698	741	8	733	43,64%	512	69,85%	221	30,15%
Neyruz	2059	819	18	801	39,78%	504	62,92%	297	37,08%

Question 2 Souhaitez-vous poursuivre le projet de fusion quel que soit le nombre de communes adhérentes ?

Commune	Electeurs inscrits	Bulletins rentrés	Bulletins à déduire	Bulletins valables	Participation	oui	%	Non	%
Autigny	613	341	7	334	55,63%	223	66,77%	111	33,23%
Chénens	591	269	6	263	45,52%	233	88,59%	30	11,41%
Cottens	1111	525	10	515	47,25%	240	46,60%	275	53,40%
La Brillaz	1698	741	12	729	43,64%	436	59,81%	293	40,19%
Neyruz	2059	819	26	793	39,78%	407	51,32%	386	48,68%

Batterie lithium-ion DANGER D'EXPLOSION !



Adoptez le
bon réflexe !

Message de prévention

PILES ET ACCUS (ACCUMULATEURS) - DU BON USAGE A LA GESTION DES DECHETS

Les piles et accus sont des objets incontournables du quotidien ménager et des loisirs. Ils intègrent nombre d'équipements dans des domaines aussi divers que variés qui ont besoin pour leur fonctionnement d'énergie électrique sans raccordement fixe.

Qu'est-ce qui différencie une pile d'un accu ?

- La pile est d'un usage en décharge unique et non-réversible.
- L'accu est d'un usage réversible avec des fonctions de décharge et de recharge pour un nombre limité de cycles.

Quelles sont leurs similitudes ?

- Ils délivrent l'un ou l'autre une énergie électrique limitée dans leurs capacités.
- Ce sont des objets d'assemblages de matériaux qui interagissent sur un principe d'une réaction chimique.
- Ce ne sont pas des éléments naturels et ils ne sont pas biodégradables.

Quelques précautions élémentaires

- Il ne faut jamais recharger une pile. Les conséquences sont potentiellement dommageables.
- Un accu se recharge uniquement avec l'appareil d'origine ou à défaut compatible.
- Ne pas endommager la structure des piles et accus, ni les soumettre à des contraintes thermiques.
- Se conformer strictement aux directives techniques de l'appareil ou objets auxquels ils sont destinés.
- Ne pas laisser piles et accus à la portée des petits enfants, une attention particulière aux piles boutons.
- Déposer les piles des appareils qui ne sont pas en usage pour un temps prolongé.
- Débrancher les chargeurs des accus lorsqu'ils sont chargés.

Et en fin de vie ?

- Les piles et accus ne sont pas des objets naturels et ne sont pas biodégradables !
- Il est possible de recycler et de valoriser les matériaux qui les composent.
- Les enseignes qui les commercialisent sont contraints par la loi de les reprendre en fin de vie, même s'ils ne proviennent pas de leur assortiment de vente.
- Dans la mesure du possible, retirer les piles et accus des appareils mis au rebut et les déposer dans les contenants sécurisés prévus à cet usage.
- Si le retrait des piles et accus des appareils ou des objets n'est pas possible, informer le personnel de la déchetterie.

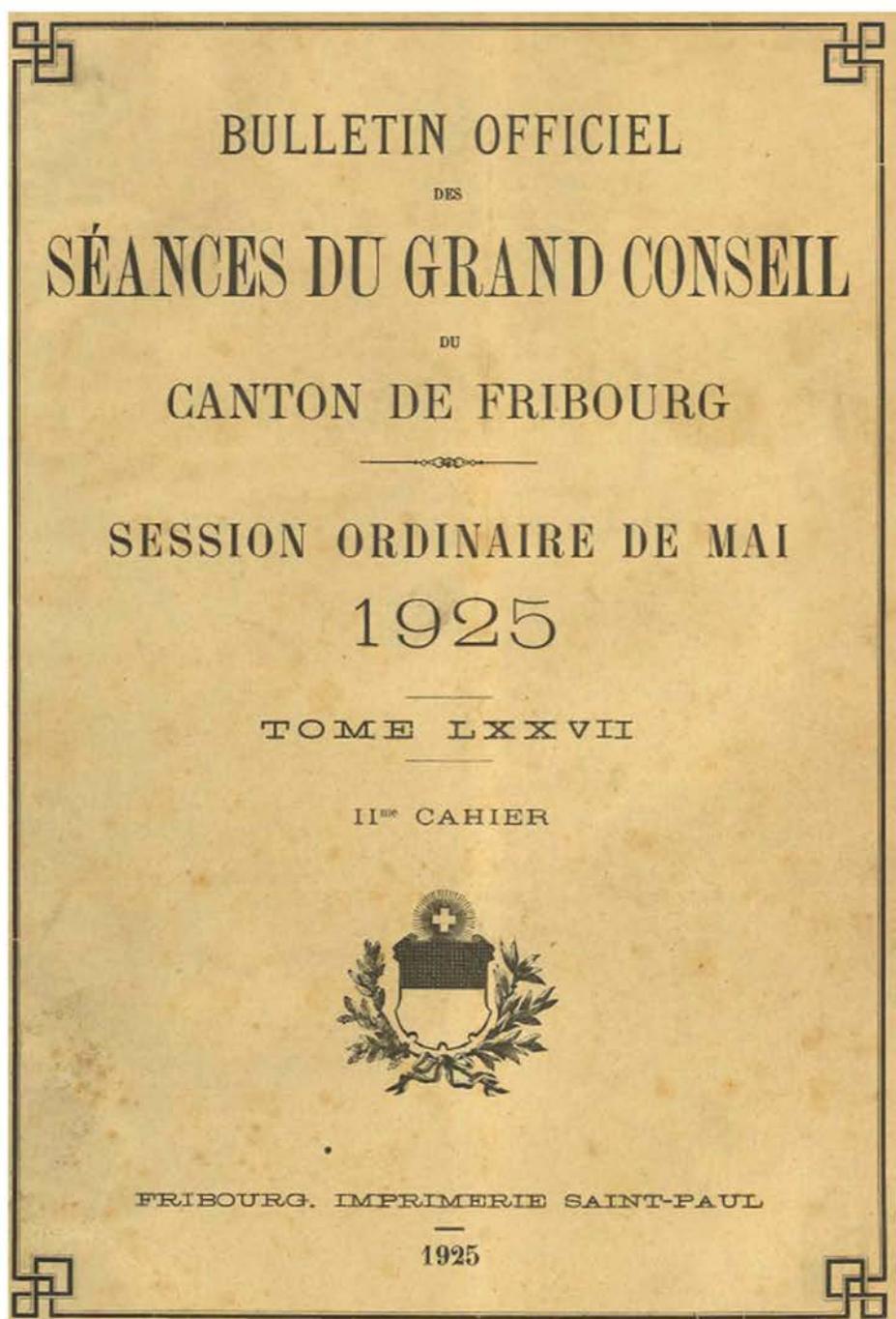
Rédacteur

CDD - A. Bertschy - Octobre 2025

TRÉSOR DES ARCHIVES COMMUNALES

En cette fin d'année 2025, le PAFE (Programme d'assainissement des finances de l'Etat) est un sujet d'actualité. En consultant nos archives communales, nous avons remarqué que ce sujet n'est de loin pas nouveau. Il y a 100 ans le Conseil d'Etat adressait déjà au Grand Conseil un message concernant la situation financière de l'Etat et le rétablissement de l'équilibre budgétaire.

Bonne lecture



Session ordinaire

— LXVIII —

Mai 1925

PROJET DE DÉCRET

autorisant l'achat de quatre parcelles de la forêt
de « La Joux de Riaz ».

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE FRIBOURG

Vu :

Le message du Conseil d'Etat, du 24 avril 1925;
Sur la proposition de cette autorité,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — L'achat de quatre parcelles de la forêt de « La Joux de Riaz », art. 393, 394, 395 et 396 du registre foncier de la commune de Semsales, est autorisé au prix de 10,000 fr.

Le montant de cette acquisition sera prélevé sur le fonds de prévoyance des forêts cantonales.

ART. 2. — Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret.

Donné en Grand Conseil, à Fribourg, le...

Fribourg, le 25 avril 1925.

MESSAGE

concernant la situation financière de l'Etat
et le
rétablissement de l'équilibre budgétaire

LE CONSEIL D'ÉTAT

DU CANTON DE FRIBOURG

AU GRAND CONSEIL

Monsieur le Président,
Messieurs les Députés,

La plus grande des préoccupations qu'aït eues le Conseil d'Etat depuis quelques années a été d'améliorer la situation financière du canton et d'arriver à l'équilibre des recettes et des dépenses.

Le chemin parcouru dans cette direction représente, à l'heure actuelle, une étape déjà considérable. Alors que le compte annuel de l'Etat bouclait, en 1922, par un déficit général de 1,557,785 fr. 02, le déficit a été ramené, pour

1923, à 1,285,931 fr. 89, et il n'est plus que de 497,249 fr. 39 au compte de 1924. Il y a donc une sérieuse amélioration.

Mais le budget de 1925 présente encore un solde passif de 647,585 fr. C'est dire que le rétablissement de l'équilibre ne peut pas être déclaré chose acquise.

Les résultats obtenus jusqu'ici sont dus, en partie, à quelques augmentations de recettes, mais, pour la plus grosse part, aux réductions des dépenses, spécialement aux économies de tout genre réalisées par les initiatives du Conseil d'Etat.

Nous nous proposons, dans ce message, de vous donner un aperçu de ce qui a été fait dans le domaine des économies et de ce qui reste à faire. Nous verrons ainsi dans quelle proportion on peut compter sur la réduction des dépenses pour la couverture du déficit. Nous envisagerons enfin les mesures ultérieures qu'il y aura lieu de prendre pour arriver à l'équilibre complet de nos recettes et de nos dépenses.

ÉCONOMIES

Le point culminant de la courbe des dépenses administratives annuelles s'est produit vers 1922. Antérieurement à cette année toutefois, le Conseil d'Etat, constatant que les dépenses s'accroissaient sans cesse par la force des circonstances, avait déjà réalisé certaines économies ou pris des mesures tendant à ce but. Nous ne citons que pour mémoire, entre autres, l'attribution des Recettes de districts à la Banque de l'Etat, dès 1917, l'absorption des Contrôles hypothécaires de Gruyères (1918) et du Mouret (1920), la suppression des subsides à Bellechasse dès 1919 et à Droggens dès 1921 et celle des bureaux du ravitaillement (1921) et des secours militaires (1919).

D'autre part, c'est en 1920 et 1921 que se sont produits les premiers effets de la loi de 1919 sur les traitements, avec leurs conséquences pour toutes les administrations dépendant de l'Etat. La loi instituant la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1921, permettant de réaliser, à partir de ce moment, certaines réductions importantes dans les frais de personnel. Les premières de ces économies ont donc été opérées en 1921 déjà, puis au cours de 1922. Nous nous référons, à cet égard, aux messages du Conseil d'Etat qui ont accompagné les comptes ou les budgets de 1921, 1922 et 1923, en particulier à celui du 31 octobre 1922, annonçant pour le budget 1923 une réduction générale de 10 %, par rapport au budget précédent, sur tous les postes de dépenses

Session ordinaire

— LXIX —

Mai 1925

du service ordinaire qui ne résultent pas d'obligations contractuelles de l'Etat ou ne représentent pas des traitements et des salaires.

Nous prendrons, comme termes de comparaison, les dates des 31 décembre 1922 et 31 décembre 1924 et indiquerons les principales économies qui ont été réalisées dans cette période au triple point de vue de la *réduction du personnel*, de celle des *frais d'administration* et de celle des *subsidies divers* alloués par la Caisse de l'Etat. Nous examinerons ensuite les économies qui peuvent encore être envisagées aujourd'hui et pour un avenir prochain.

I. PÉRIODE 1922-1924

A. Réduction de l'effectif du personnel.

Le total des traitements et salaires représentait :
à fin 1922, la somme de 3,387,865
et à fin 1924, la somme de 3,069,708

Diminution 318,157

Dans ce chiffre figurent :

a) L'effet de la réduction 5 % de tous les salaires, intervenue le 1er juillet 1923, pour environ 200,000 (la réduction aurait été de 230,000 fr. environ, si la différence de 30,000 fr. n'avait été compensée par l'augmentation du subside aux communes obéries pour le traitement du corps enseignant, par suite de la création d'une 6^e classe);
b) L'effet de la suppression d'un certain nombre de postes, pour 118,157

Somme égale 318,157

Les principales réductions dans l'effectif du personnel ont eu lieu :

A la Bibliothèque cantonale et aux Musées artistique et historique	2 postes
Au bureau des Communes et Paroisses	1 »
Au bureau du vétérinaire cantonal	2 »
Au bureau du génie agricole	2 »
Au bureau du casier judiciaire	2 »
Dans la gendarmerie et le corps de sûreté.	8 »
 Aux Recettes d'Etat :	
De Bulle (réduction des provisions) et de Domdidier	2 »
Au bureau de l'impôt	10 »
Aux bureaux d'enregistrement de Rue et Surpierre.	2 »
Au bureau de la statistique	2 »
Au département des forêts	1 »
A la Direction des Travaux publics	3 »

Ces réductions ont procuré une économie totale de 118,157 fr., y compris celle qui provient de la suppression des traitements fixes des préposés aux poursuites et aux faillites et des traitements supplémentaires des greffiers de tribunaux (32,000 fr. environ).

B. Réduction sur frais d'administration.

	Economies réalisées
Impressions et publications	Fr. 65,780
Impression du <i>Bulletin du Grand Conseil</i>	» 12,716
Matériel et fournitures diverses	» 17,670
Frais relatifs à la perception des impôts cantonaux	» 9,072
Frais relatifs à l'impôt de guerre.	» 10,982
Frais relatifs à la statistique	» 2,181
Génie agricole, études et divers	» 5,662
Forêts, culture et aménagements	» 4,842
Forêts, routes, chemins, fossés	» 4,011
Forêts, assurance-accidents des ouvriers forestiers.	» 5,987
Frais de perception des taxes militaires (réduction de provision)	» 6,216
Réparation et entretien des ponts	» 22,240
Assurance du personnel des travaux publics	» 4,109
Entretien et éclairage des bâtiments	» 15,007
Suppression du poste : Dépenses diverses imprévues	» 22,186
Total	Fr. 208,661

C. Réduction de subsides et de dépenses diverses.

Aux mutualités scolaires	Fr. 7,500
A l'Université	» 20,000
A Marsens	» 40,000
Pour concours et primes du bétail bovin	» 21,326
Pour les syndicats d'élevage	» 11,684
Pour les troupeaux francs	» 3,995
Pour l'agriculture, bourses et cours normal	» 3,322
Aux Sociétés d'agriculture	» 2,000
Pour assainissements (58,000 fr., dont 50 % pour la Confédération)	» 29,000
Pour remaniements parcellaires (22,600 fr., dont 50 % pour la Confédération)	» 11,300
Pour chemins agricoles (7,000 fr., dont 50 % pour la Confédération)	» 3,500
Pour endiguements (73,404 fr., dont 50 % pour la Confédération)	» 36,702
Annuités sur comptes courants ouverts à la Trésorerie pour travaux à payer	» 220,000
Total	Fr. 410,329

PERSONNALITÉ DE LA COMMUNE

Hommage à M. Hansjörg Suter, ancien syndic d'Onnens

Il a pris une dernière fois sa boussole et sa carte. Il a suivi le cheminement le plus direct pour atteindre son prochain poste. Mais voilà ! Celui-ci, c'était le dernier de sa vie, celui où le Seigneur l'attendait. Et, à ce poste-là, on ne peut pas passer à côté ...



Oui, ce fut le dernier de sa vie. Celui dont on franchit la ligne d'arrivée sans retour.

Mais quel parcours ! M. Hansjörg Suter est né au mois de mars 1946. Ses parents, Heinrich et Anna Suter-Eisele, habitaient à Frauenfeld. Plein d'énergie, il fera ses premiers pas puis ses premières courses comme enfant en Thurgovie.

A 16 ans, il prendra la route pour se rendre au collège St-Michel à Fribourg. Là, il fera sa maturité, Type A avec latin et grec. Plus tard, il y reviendra comme professeur d'allemand et maître de sport.

Mais auparavant, nous le retrouvons à l'université de Fribourg afin de se préparer à enseigner l'allemand avant de se rendre à Lausanne pourachever son diplôme de maître de sport.

En août 1972, il unit son existence à Franziska Neuhaus, ceci à la chapelle du Lac Noir. Ce fut des années de bonheur : ils auront une fille, Valérie qui suivra les traces de son père en sport. Franziska et Hansjörg, eux, feront tous deux du ski. Hansjörg accompagnera même son épouse dans sa passion pour les objets d'art comme les poupées miniatures, les animaux en peluche ou les maisonnettes pour enfant et l'aidera à ouvrir son magasin à la rue de Lausanne à Fribourg.

Mais, Hansjörg c'est avant tout un homme des bois. Il aime courir en forêt, carte et boussole en main. Nos bois n'ont plus de secret pour lui ! Au fil des années, il deviendra même cartographe. Il dessinera des cartes dans tout le canton. Sa dernière œuvre sera la montagne de Lussy, relevée pour les championnats suisses de longue distance. Par la suite, il accèdera même au titre de chef des cartes pour le canton, délégué technique au niveau suisse, « event aviser » de la fédération internationale.

Et que dire sur ses talents d'organisateur ? Il n'a pas été Capitaine à l'armée pour rien ! Il organisera des courses régionales, nationales et même des championnats suisses de course d'orientation. Alors, tout naturellement, on le retrouve président du C.A. Rosé, puis à la tête de la Fédération fribourgeoise de course d'orientation.

Est-ce tout ? Que non ! Ses talents d'organisateur, son esprit vif, sa culture le conduiront à la syndicature à Onnens durant de nombreuses années.

Hansjörg possédait une nature riche, ouverte aux autres, pleine de qualités et de bon sens et surtout active. C'était un personnage que l'on ne peut oublier ! Alors, merci Hansjörg pour tout ce que tu nous as apporté et donné. Toute ton existence, tu t'es mis au service des autres. Non seulement tu as gagné de nombreuses courses durant ta vie de sportif, mais, et surtout, tu as su gagner l'estime de tous. Et cela ne s'oubliera pas.

Jean-François Deléaval

NUMÉRISEZ VOS SOUVENIRS

VHS
Super8
8mm
Cassettes audio
Vinyles
Diapositives



 Association
St-Camille

Route de la Géline 27 • 1723 Marly 1
Route des Préalpes 18 • 1752 Villars-sur-Glâne
www.st-camille.ch/boutique • 026 435 23 00

agculturel.ch
kulturga.ch

L'abo pour
les moins
de 26 ans

AG
CULTUREL
KULTUR
GA

das Abo
für alle unter
26 Jahre

100.-/365 jours Tage

5 cantons
Kantone
BE-FR-JU-NE-VS

+280 lieux
Orte



**Un service de proximité
au service des habitants
et entreprises de la région**



IPSO est une entreprise sociale qui accompagne des personnes bénéficiant de l'aide sociale.

Notre objectif : permettre à nos employés de retrouver un rythme de travail, de valoriser leurs compétences et de développer de nouvelles aptitudes, avant un retour sur le marché de l'emploi. Encadrée par un maître socioprofessionnel expérimenté, notre équipe met ses savoir-faire à votre service.

Nos prestations : Nous effectuons divers travaux auprès des habitants et entreprises depuis 2021 au tarif de 30.-/heure. Notre équipe est à votre disposition pour effectuer ou vous soutenir dans vos travaux et projets durant l'automne et l'hiver.

- Manutentions diverses
- Montage de meubles
- Petits travaux d'intérieur
- Transports et déménagements
- Débarras d'encombrants
- Évacuation des déchets
- Entretien des extérieurs
- ...et bien plus selon vos besoins !



Un service simple et flexible

- Une visite à domicile suivie d'un devis gratuit et sans engagement
- Disponibles en automne et hiver, périodes idéales pour vos projets
- Une équipe motivée, compétente et encadrée

Contactez-nous

David Robert – Responsable IPSO

Route de Rosé 49, 1754 Rosé

079 244 61 13

david.robert@arcos-sarine.ch

www.arcos-sarine.ch/IPSO.b.htm

Le responsable et son équipe se réjouissent de vous rencontrer et de vous proposer leurs services !



Ludothèque Schtroumpf

DE NEYRUZ ET ENVIRONS
DEPUIS 1986

Horaires
mercredi de 15h00 à 17h00
samedi de 9h00 à 11h00
 vacances scolaires
 ouvert samedi
 vacances Noël/Nouvel An
 fermé

jeux de société, véhicules,
 jeux d'intérieur, jeux 1^{er} âge,
 caisses anniversaire, puzzles,
 jeux d'extérieur, Playmobil ...

Location pour 4 semaines
Abonnement famille annuel
CHF 40.00 pour 4 jeux
Location sans abonnement
CHF 3.00 + de CHF 1.00 à CHF 3.00 par jeu

Plus de 1200 jeux
Catalogue en ligne
[ludo-neyruz.ch/
webludo/pages/
jeux.php](http://ludo-neyruz.ch/webludo/pages/jeux.php)

Devenir ludothécaire ?

Envie de nous rejoindre au service des familles de la région ?

Vous disposez d'un mercredi après-midi 15h00-17h00

ou d'un samedi matin 9h00-11h00

au moins 1 fois par mois.

Vous aimez le contact et désirez travailler avec
 des collègues sympathiques et motivé(e)s.

Vous acceptez de faire un travail utile, varié et bénévole.

Alors, ... n'hésitez pas, venez rejoindre notre équipe.

Renseignements : ludo.neyruz@bluewin.ch

Ludothèque Schtroumpf de Neyruz et environs
 Rte d'Onnens 5
 1740 Neyruz
ludo.neyruz@bluewin.ch
ludo-neyruz.ch

à Autigny

Aux 4 Éléments AquaSoins

proposent

Aquabike Aquagym

Tapis de course, Jump

(Cours avec monitrice, vidéo ou en individuel)



AUX-4-ÉLÉMENTS
Chambres d'hôtes

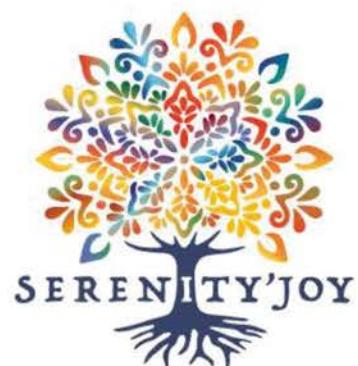
Chambre d'hôtes

Pour vos fêtes de famille, la visite de vos amis,
nous vous offrons un hébergement de proximité

Lucien & Dominique Haller Sobritz

Tél. 079.308.27.29

www.aux-4-elements.ch accueil@aux-4-elements.ch



SERENITY'JOY

Massages & énergies

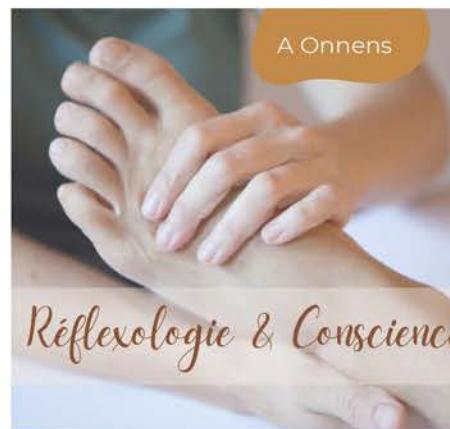
Joannie Chételat

Route de Pontet 19

1744 Chénens

+41 79 451 08 59

www.serenityjoy.ch



MARILYN DEVAUD
RÉFLEXOTHERAPEUTE
MEMBRE ASCA & RME

Réflexologie & Conscience corporelle

Découvrez les capacités extraordinaires
de votre corps à se régénérer !



FEMINITÉ
Difficultés de conception
Grossesse &
Post-partum
Troubles féminins



PRENDRE SOIN DE SOI
Stress et anxiété
Douleurs et tensions
Maladie chronique
Crise personnelle



RÉCUPÉRATION
Après une opération,
un accident,
une blessure,
un choc émotionnel

📍 Court-Chemin 10 - 1756 Onnens FR
🌐 www.marilyndevaud.ch
📞 079 661 20 91

infos & RDV
↗





PRÉSENTATION

La mission du Foyer de jour est de favoriser le maintien à domicile et de soutenir les proches aidants, tout en maintenant les capacités des hôtes.

Il est un lieu de vie sociale animé, favorisant les activités en tous genres, les rencontres et les échanges.

RYTHME DE FREQUENTATION

Le rythme de présence est modulable selon les besoins de chacun·e. L'accompagnement est personnalisé tout en collaborant avec les proches et le réseau.

Une fréquentation régulière contribue à maintenir l'autonomie déjà existante et favorise ainsi la possibilité de rester chez soi, tout en profitant d'une vie sociale animée et plus active.

ACTIVITÉS

L'accompagnement est adapté, avec le respect de l'autonomie en lien avec la philosophie montessorienne.

- Activités motrices et globales (préparation culinaires, gym, jeux...)
- Activités cognitives (jeux de mémoire, cartes...)
- Sorties culturelles et récréatives
- Repas en commun
- et bien d'autres...

CONTACT

Mme Lässer Stéphanie, responsable du Foyer de jour est à votre disposition pour de plus amples informations au 026 411 81 59 ou par e-mail :

foyerdejour@homedugibloux.ch



EXPLORER LE MOUVEMENT AVEC LA MÉTHODE FELDENKRAIS

ATELIER DECOUVERTE

**Samedi 10 janvier
9h30-12h**

Route du Chêne 47
Lovens

Véronique Challand
Praticienne Feldenkrais certifiée

www.feldenkrais-lovens.ch
078 882 29 28



massage I nutrition I naturo



Prenez soin de vous naturellement !

Profitez d'un accompagnement personnalisé en naturopathie, soins corporels ou nutrition.

**Et si c'était le moment
de vous offrir une pause ?**
Je vous accueille avec plaisir au cabinet à Onnens !



JE PRENDS RDV

Elisabeth Herrmann
naturopathe, nutritioniste
et masseuse ASCA/RME



info@litsee-sante.ch | 078 835 54 37 | litsee-sante.ch
Cabinet de santé Litsée | Route de l'Ecole 14 | 1756 Onnens



MAUROUX-ROBATEL SÀRL

info@maurouxrobatelsarl.ch
1746 Prez-vers-Noréaz
079/342 29 55
079/681 59 65

- Terrassement
- Creuse de fouilles
- Electricité, basse et moyenne tension
- Levage
- Travaux forestiers

Ce Rêve Bleu

Comédie musicale

DATES	HORAIRES
Jeudi 2 avril 2026	20h00
Samedi 4 avril 2026	20h00
Dimanche 5 avril 2026	17h00
Vendredi 10 avril 2026	20h00
Samedi 11 avril 2026	20h00
Dimanche 12 avril 2026	17h00

LIEU
Salle Polyvalente, 1745 Lentigny

PLUS D'INFOS
www.cerevebleu.ch

Ouverture de la billetterie en décembre 2025.

Avec la participation de l'Harmonie de la Brillaz, du Chœur Ste-Cécile de Lentigny, du Chœur St-André d'Onnens et de l'Ecole de Chant Sarine Ouest

Ce Rêve Bleu – Une comédie musicale en avril 2026 à Lentigny La Brillaz réunissant près de 150 artistes

Ce Rêve Bleu, c'est celui de réunir pour un grand projet musical et artistique les sociétés culturelles de la Commune de la Brillaz. Une comédie musicale sera mise sur pied, et comme son nom le laisse supposer, c'est le thème d'Aladdin qui a été choisi. Ce Rêve Bleu laissera s'exprimer les membres des sociétés culturelles dans leur domaine de prédilection, musique et chant, mais aussi dans d'autres activités liées au projet, sous le feu des projecteurs ou en coulisse. Le rêve est de taille, puisqu'il rassemblera près de 150 artistes, jeunes et moins jeunes, servis par une technique performante, pour un public potentiel évalué à 2'000 personnes. Les représentations sont prévues pour les 2, 4, 5, 10, 11 et 12 avril 2026 dans la salle polyvalente de Lentigny. Une séance pour les élèves du cercle scolaire est également prévue.

Sociétés et artistes impliquées dans ce spectacle

- L'Harmonie de la Brillaz, l'ensemble musical local, sous la direction de Madame Melina Imboden
- Le Chœur-mixte Ste-Cécile de Lentigny, sous la conduite de Monsieur Jean-Michel Monney
- Le Chœur-mixte St-André d'Onnens, dirigé par Madame Camille Guilloz
- L'Ecole de Chant de Sarine-Ouest, co-dirigée par Madame Lucile Dessibourg et Monsieur Jean-Louis Raemy
- Madame Melina Imboden a arrangé les airs de la comédie musicale pour l'Harmonie, les chœurs et les solistes, et elle assurera également la direction musicale
- La mise en scène sera assurée par la collaboration étroite entre Madame Maria Busquets et Madame Roxane Gray, toutes deux professionnelles dans le domaine du spectacle
- 4 actrices et acteurs professionnel·le·s issu·e·s des écoles de comédies musicales
- Quelques figurants volontaires

Envie de vous joindre à ce beau projet ?

Que vous soyez musicien·ne ou chanteur·se, débutant·e motivé·e ou passionné·e confirmé·e, rejoignez-nous pour créer un spectacle inoubliable ! En cas d'intérêt, prenez contact avec un·e des directeurs·trices.

- Vous jouez d'un instrument ? Intégrer l'Harmonie de La Brillaz qui accompagnera la comédie musicale en direct !
- Vous aimez chanter ? Intégrer un chœur pour interpréter les chansons emblématiques du spectacle !
 - Pour les enfants : l'Ecole de chant de Sarine-Ouest
 - Pour les adultes : il y a deux chœurs-mixtes dans la commune, soit le Chœur-mixte Ste-Cécile de Lentigny et le Chœur-mixte St-André d'Onnens

Billetterie

La billetterie pour les six représentations mentionnées ci-dessus ouvrira en décembre 2025. Une belle suggestion de cadeau pour les fêtes ! Lors de quatre représentations, un souper avant le spectacle sera proposé, sur réservation au préalable.

Bénévoles

Nous sommes à la recherche de personnes motivées et souriantes pour renforcer notre équipe bénévole, afin de nous aider dans différentes tâches lors des six représentations (accueil, entrées, buvettes, parking, service lors du repas spectacle,...). Intéressé·e? Contactez-nous par e-mail à l'adresse info@cerevebleu.ch.

Pour plus d'informations, visitez notre site internet : www.cerevebleu.ch



Le chœur St-André d'Onnens recherche des choristes amateurs afin de compléter ses registres.

Les répétitions ont lieu chaque mardi soir de 20h00 à 22h00 à Onnens à la salle communale (ancienne école primaire).

Cette année, un projet de comédie musicale, « Ce rêve bleu », initié par l'Harmonie de La Brillaz, rassemblera les deux chœurs de la commune et l'École de chant de Sarine-Ouest. C'est le moment idéal pour rejoindre nos rangs.

Nous aurions un immense plaisir de vous y accueillir.

Si vous êtes intéressé(e) ou si vous désirez un complément d'information, prenez directement contact avec la directrice Camille Guillod par téléphone : 076 693 27 68 ou par e-mail : camille@guillodcm.ch

N'hésitez pas à visiter notre site : <https://www.standre.ch>.

DB CONSEIL
Votre partenaire de confiance

Vous avez un projet immobilier, un refinancement ou souhaitez optimiser votre prévoyance ?

**OBTENEZ LES MEILLEURS TAUX HYPOTHÉCAIRES
ET RÉALISEZ VOTRE PROJET IMMOBILIER !**

Chez DB Conseil, nous vous accompagnons de manière indépendante et personnalisée dans toutes vos démarches :

- **FINANCEMENT HYPOTHÉCAIRE**
- **GESTION FINANCIÈRE ET PATRIMONIALE**
- **ASSURANCES, PRÉVOYANCE**
- **RECHERCHE DE VOS AVOIRS DU 2ÈME PILIER**

Notre objectif : vous offrir les meilleures conditions du marché grâce à un suivi professionnel et transparent.



Prévoyance-Finance-Hypothèque

Contactez-nous dès aujourd'hui pour un entretien sans engagement.



Daniel Bouzon
+41 79 754 00 08
daniel.bouzon@db-conseil.ch
www.db-conseil.ch

PAUL BIELMANN & FILS S.A.

INSTALLATIONS SANITAIRES ADDUCTIONS D'EAU

A VOTRE SERVICE DEPUIS 1926

RESERVOIRS D'EAU

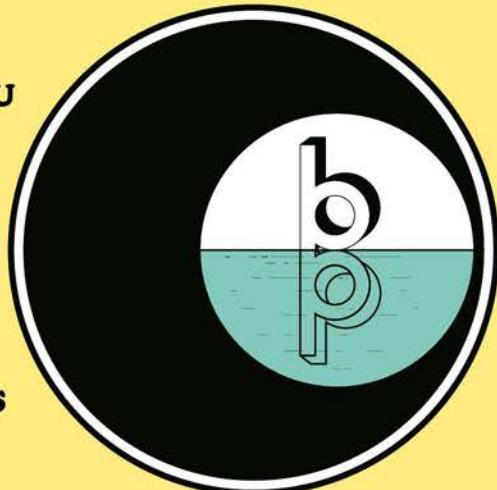
STATIONS DE POMPAGE

CONDUITES D'EPURATION

TRAVAUX SPECIAUX SOUS LES PONTS

TEL. 026 470 14 37

1754 ROSE (FR)



A I V L B

3 villages au cœur de la nature

L'association a pour but :

- a) de développer sur son territoire la qualité de la vie ;
- b) d'étudier les problèmes d'urbanisme au sens large;
- b) d'être le porte-parole auprès des autorités publiques ou de tout autre organisme de nature privée ou publique ;
- c) d'organiser toute manifestation en rapport avec les buts de l'association;

info@labrillaz-aivlb.ch

Rejoignez-nous
www.labrillaz-aivlb.ch



- ONNENS -

Crèmes & Baumes & Tripatouilles
& autres fantaisies pour votre peau !

Spécialiste peau sèche

Parce que seul un dragon a le droit d'avoir des écailles

www.lesdeliresdudragon.ch

béton | céramique |
Atelier Gg
moulés | modelés |

www.atelier-gg.ch

Suivez Gg et le Dragon
sur les marchés. Plus d'infos:

hyppographics
Votre partenaire PAO – Edition

Geraldine Imhof – Onnens (FR)
076 394 20 30 – hippo@hyppographics.com
www.hyppographics.com



SERVICES & ENTRAIDES

Services d'une baby-sitter !

Auer Marc, Lentigny	Certificat Croix-Rouge	077 459 45 25
Chappuis Zoé, Lentigny	Certificat Croix-Rouge	079 952 57 16
Codourey Alexia, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 22 26
Codourey Emma, Lovens	Certificat Croix-Rouge	079 342 60 99
Cordey Elodie, Lentigny	Certificat Croix-Rouge	077 415 21 60
Favre Pauline, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 26 97
Favre Mélissa, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 26 97
Fridez Amaelle, Lovens	Certificat Croix-Rouge	077 405 07 61
Fridez Noélie, Lovens	Certificat Croix-Rouge	077 513 33 37
Gianferrari Elisa, Lovens	Certificat Croix-Rouge	079 486 24 71
Grandjean Elisa, Lentigny	Certificat Croix-Rouge	077 416 53 41
Hirt Daphnée, Onnens	Certificat Croix-Rouge	079 361 94 27
Kannengieser Léna, Lovens	Certificat Croix-Rouge	079 302 63 11
Missègue Charlotte, Lovens	Certificat Croix-Rouge	077 482 24 21
Moser Nolwenn, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 03 30
Piaget Myla, Lentigny	Certificat Croix-Rouge	079 821 16 45
Rime Mathilde, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 401 44 72
Roulin Alicia, Lentigny	Certificat Croix-Rouge	079 775 28 56
Roulin Erine, Lentigny	Certificat Croix-Rouge	079 135 42 41
Scherly Léa, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 15 05
Strahm Chloé, Lentigny	Certificat Croix-Rouge	077 527 55 32
Thierrin Célia, Onnens	Certificat Croix-Rouge	077 538 98 94
Wohlhauser Charlize, Lentigny	Certificat Croix-Rouge	079 747 93 50

Services à domicile

Mme Isabel Da Silva Carreira-Stegmann se tient à votre disposition pour vous tenir compagnie ou vous aider dans la préparation des repas et les tâches ménagères au 026/477.06.91.

Infirmière à domicile

Natacha Spicher Delley, infirmière clinicienne indépendante, intervient à votre domicile pour des soins de cicatrices, plaies et stomies, contrôle de santé, injections, etc.
Ces soins sont pris en charge par l'assurance de base.

Lun-Mer-Ven de 8h à 18h : 078 403 62 72 / www.adn-soins.ch

Sage-femme

Catherine Rossier / 079 125 01 96 / cat.rossier@outlook.com

Chemin de la Forge 3 – 1756 Onnens

Visites à domicile : Suivi Maman et Bébé après la naissance – Surveillance de grossesse à risque

Cabinet : Séances de préparation à la naissance – Cours de massages bébé (IAIM)

Sage-femme

Martine Marro-Mettraux / 079 287 20 76

Soins aux Mamans et aux Bébés

Suivi avant la naissance



famiya

service de garde d'enfants

district de la Sarine
enfants de 0 à 12 ans



devenez accueillant.e
en milieu familial !



descriptif détaillé et postulation :

www.famiya.ch/emplois



EXPLORER LE MOUVEMENT
AVEC LA MÉTHODE
FELDENKRAIS

COURS
HEBDOMADAIRES

les mardis

17h-18h

Route du Chêne 47
Lovens

Véronique Challand
Praticienne Feldenkrais certifiée

www.feldenkrais-lovens.ch
078 882 29 28



GARAGE
DUCREST

www.garageducrest.auto-dealer.ch | 026 411 12 92 | 1695 Villarlod



Association
Régionale
de la Sarine

L'app iSarine

**Plus besoin de rechercher l'information,
laissez-la venir à vous.**

- La déchetterie est fermée ?
- Un nouvel emploi à la commune ?
- Un problème avec le réseau d'eau ?
- Des risques d'inondation ?
- La route est détournée ?

**Recevez toutes les dernières
informations communales
grâce à iSarine !**



**Téléchargez dès
maintenant iSarine !**

App Store



Google Play



**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE
GEMEINSAM STÄRKER



Service de déclaration d'impôts

Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous!

Pour que remplir sa déclaration ne soit plus une corvée!

Pro Senectute Fribourg vous offre la possibilité de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un·e bénévole expérimenté·e du 2 février 2026 au 30 avril 2026, dans un de nos locaux (voir carte ci-dessous) ou à votre domicile.

Cette offre s'adresse aux personnes dès 60 ans domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration d'impôts dite simple (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titre, pas de frais effectifs).

Une déclaration d'impôt coûte 65.- lorsqu'elle est remplie dans un de nos locaux et 85.- si elle est remplie à votre domicile (durée max. 1 heure). Un supplément de 20.- est demandé pour chaque demi-heure supplémentaire.



Renseignements et rendez-vous

**dès le 19 janvier 2026
uniquement par téléphone**
au 026 347 12 92

Heures d'ouverture
du lundi au vendredi
8 h 30 - 11 h 30
13 h 30 - 16 h 30

Pro Senectute Fribourg
Passage du Cardinal 18
1700 Fribourg
www.fr.prosenectute.ch

INSTALLATIONS
Clerc
s.a.r.l



SANITAIRE - CHAUFFAGE - ADOUCISSEUR
RENOVATION - DEPANNAGE



couture+

sur-mesure

Sandra Baudois

Route du centre 28
1741 Cottens

Sur rendez-vous

zenzafou@gmail.com
079 673 72 08



Café au Lait
LAITERIE — TEA-ROOM
ONNENS

Cours de piano à Onnens !

Apprentissage sur mesure
Pédagogie adaptée à tous les âges et niveaux
Développement du bien-être par la musique et l'improvisation
Un magnifique piano à queue dans un cadre calme et inspirant
Styles variés : classique, jazz, variétés...

Raphaël Sudan

Pianiste concertiste et pédagogue réputé
Lauréat de plusieurs prix nationaux et internationaux
Expert en improvisation, primé au conservatoire de Versailles

Pour tous renseignements et inscription:
+41 788413081
raphaelsudan@hotmail.com
www.raphaelsudan.com



Pour réparer, louer & acheter durablement

ATELIER / MAGASIN

PETIT & GROS ÉLECTROMÉNAGER



Contactez-moi

Place de la Gare 2 - 1744 Chénens - 079 784 42 20
www.self-repair-lambiel.ch

RÉPARATION - VENTE - INSTALLATION - SAV - LOCATION



Agricultural and Trailers Solutions



Une gamme complète avec plus de 100 remorques en stock

Rapport qualité/prix exceptionnel

www.agriswiss.ch

Bibliothèque régionale d'Avry

Horaires

Mardi 15h-18h
Mercredi 12h30-13h15
15h-19h
Jeudi 15h-18h
Vendredi 15h-18h
Samedi 9h-12h

8 documents
pour un prêt
de 1 mois

Plus de
22'000
documents

Prix

Jusqu'à 16 ans :
gratuit
Apprentis/étudiants :

15.-
Adultes :
30.-

Romans, albums,
bandes dessinées,
mangas, revues,
documentaires,
grands caractères,
etc.

Animations

gratuites
Né pour lire
Heures du conte
Ateliers créatifs
Jeux vidéo et de société
Clubs de lecture
...

**Plus d'infos sur
*bra.avry.ch***



Bibliothèque régionale d'Avry
CO Sarine-Ouest | Route de Matran 24, 1754 Avry-sur-Matran
biblio@avry.ch | 026 470 21 42

•••• Agenda des animations

Décembre → Mars

Décembre

Mercredi 3	14h-15h	CréActifs
Mercredi 10	14h-15h30	Atelier cartes de Noël
Vendredi 12	16h15-18h	Tournoi de jeux vidéo pour le CO
Mercredi 17	14h-15h	Heure du conte
Jeudi 18	10h-11h	Né pour lire

Janvier

Mercredi 14	10h-11h	Né pour lire
Vendredi 16	16h45-17h45	Club de lecture 9-12 ans
Samedi 24	10h-11h30	Atelier parents-enfants
Jeudi 29	17h-19h	Jeux de société

Février

Mercredi 11	14h-16h	Tournoi de jeux vidéo pour les 8-12 ans
Vendredi 13	10h-11h	Né pour lire
Samedi 28	9h-10h30	Atelier de dessin manga

Mars

Mercredi 4	13h30-14h45	Atelier "Tinguely en rythme"
Mercredi 11	14h-15h	CréActifs
Mercredi 18	14h-15h	Heure du conte
Vendredi 20	16h45-17h45	Club de lecture 9-12 ans
Vendredi 27	15h-18h	BiblioWeekend
Samedi 28	9h-14h	BiblioWeekend



Bonne balade et merci de respecter la campagne !



Suisse. Naturellement.



Ramasser les crottes de chien

L'herbe et le foin souillés mettent en danger la santé du bétail.

Tenir son chien en laisse

Pour éviter de déranger les troupeaux et prévenir les accidents.

Ne pas déranger ou effrayer les troupeaux

Les vaches protègent leurs veaux. Gardez vos distances et restez calmes !

Respecter les clôtures et refermer les barrières

Pour empêcher les animaux de s'échapper et éviter qu'ils se trouvent sur la chaussée.

Ne pas jeter ses déchets dans la nature

Les détritus dans les fourrages rendent malade le bétail. Les canettes déchiquetées par les machines sont dangereuses pour nos animaux.

Ne pas se parquer n'importe où

Pour ne pas gêner le passage des machines agricoles et ne pas endommager les cultures.

Respecter le trafic agricole

Pour prévenir les accidents, laissez passer les machines agricoles en vous mettant au bord du chemin !

Ne pas fouler les prés et les champs

Ni à pied, ni à cheval, ni à vélo, pour ne pas nuire aux récoltes et pour préserver la biodiversité.

Ne pas cueillir les fruits et les légumes

Merci de respecter les récoltes et le travail des familles paysannes.

Horaire d'ouverture du secrétariat communal

	Matin	Après-midi	Soir
Lundi	9 h 00 – 12 h 00		
Mardi		14 h 00 – 16 h 30	18 h 00 – 20 h 00
Mercredi			
Jeudi	7 h 30 – 12 h 30		
Vendredi	9 h 00 - 11 h 00		

Merci de respecter les heures de réception en dehors desquelles vous pouvez déposer votre demande par messagerie électronique ou messagerie vocale.

Il est également possible d'obtenir un rendez-vous.

LES PRINCIPAUX NUMEROS DE TELEPHONE

Secrétariat communal	026 477 99 70
Administration communale	commune@labrillaz.ch
Caisse communale	caisse@labrillaz.ch
Administratrice communale	026 477 99 73
Mme Brigitte Eltschinger	b.eltschinger@labrillaz.ch
Service des constructions	026 477 99 70
Mme Carole Grossenbacher	constructions@labrillaz.ch
Etablissement scolaire	026 477 99 70
Mme Carole Grossenbacher	ecole@labrillaz.ch
Ecole maternelle	026 477 99 70
Mme Tamara Glanzmann.....	commune@labrillaz.ch
Service de conciergerie.....	conciergerie@labrillaz.ch
Service édilité.....	edilite@labrillaz.ch
Employés communaux / M. José Codourey	078 622 52 07
M. Nicolas Mathys.....	079 279 33 93
M. Christian Pochon.....	079 501 15 79
Agence AVS	026 477 99 70
Chef de section militaire : M. Philippe Chassot	026 477 37 67
Ecole primaires : Lentigny 1901	026 477 37 43
Lentigny Caméléon	026 470 27 98
Ecole enfantine : Lentigny	026 477 17 34
Ecole maternelle : Onnens	026 470 24 70
Accueil extrascolaire : Lentigny	077 493 01 35
Secrétariat de l'UP Notre-Dame de La Brillaz, Matran	026 401 00 90
Gendarmerie cantonale.....	117
Feu	118
Cdte du CSPi : Mme Céline Clerc	079 201 81 85
Service d'ambulance de la Sarine	144
Permanence médicale de la Sarine	026 304 21 43
Service de l'aide sociale	026 477 16 88
Fontainier : M. Nicolas Mathys	079 279 33 93

Notes personnelles



EG&B

EAU | GÉNIE-CIVIL | BÂTIMENT



eau



génie-civil



bâtiment